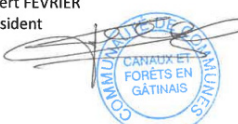


1- RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC AGRICOLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS

ARRÊT N°1	DOCUMENT ARRÊTÉ
Albert FEVRIER Président	EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 18 JANVIER 2022
	
ARRÊT N°2	DOCUMENT ARRÊTÉ
Albert FEVRIER Président	EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 14 JUIN 2022
	
APPROBATION	DOCUMENT APPROUVÉ
Albert FEVRIER Président	EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 11 AVRIL 2023
	
MODIFICATION SIMPLIFIÉE	DOCUMENT APPROUVÉ
Albert FEVRIER Président	EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 20 FÉVRIER 2024
	



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais



**DIAGNOSTIC
AGRICOLE**
Mai 2018

SOMMAIRE

1	Un territoire agricole	2
1.1	Une présence de l'agriculture hétérogène sur le territoire	2
1.2	Une activité agricole génératrice d'emplois	4
2	Des exploitations en mutation	7
2.1	Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants et une augmentation du nombre d'exploitants par exploitation	7
2.2	Le développement du modèle sociétaire	9
2.3	Un agrandissement des exploitations qui s'accélère	10
2.4	Un nécessaire renouvellement des générations	13
3	Une terre de grandes cultures et d'élevage	17
3.1	Les céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire	17
3.2	Des exploitations agricoles en développement et en diversification d'activités	21
3.3	Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité	22
3.4	Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire	25
3.5	Labels officiels sur le territoire	29
4	Un territoire en évolution	29
4.1	Des bâtiments anciens mais fonctionnels	29
4.2	Des projets de nouveaux bâtiments	30
4.3	Des projets divers	33
4.4	Des projets de valorisation forestière	34
5	Les points de vigilance pour l'urbanisation	35
5.1	Localisation des sièges d'exploitation	35
5.2	Irrigation et drainage	37
5.3	Développement agricole et paysage	37
5.4	Situation sanitaire des exploitations	39
5.5	L'environnement local	42
5.6	Préoccupations	46
	Conclusion	46

GLOSSAIRE

EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GFA : Groupement Foncier Agricole

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

RPG : Registre Parcellaire Graphique

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SAU : Surface Agricole Utile

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SCOP : Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux

Contexte et objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes Canaux et Forêts-en-Gâtinais a choisi de travailler en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret pour la réalisation du diagnostic agricole de son territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole afin d'assurer leur prise en compte et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Ce document permettra également de mesurer l'impact des choix d'aménagements retenus sur l'agriculture.

Méthodologie

Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de la Communauté de Communes ont été identifiées à l'aide des élus communaux du territoire et de la base de données de la Chambre d'agriculture.

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales : le recueil d'informations, par un questionnaire semi-ouvert, auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire et l'analyse des données collectées permettant l'élaboration de cartographies et la rédaction du document de synthèse ci-dessous dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

Résultats

L'ensemble des exploitations du territoire, soit 361, a été contacté et sollicité pour participer à l'enquête. 251 exploitations ont été rencontrées : 247 dont le siège se situe au sein de la Communauté de Communes et 4 dont le siège se situe hors de la Communauté de Communes mais qui exploitent en grande partie sur le territoire. 70% des entreprises contactées ont donc contribué au recueil de l'information. Ce taux est très satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole de la Communauté de Communes. **Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document** ; des exploitants ont pu ne pas souhaiter répondre à une question, nous ne pouvons donc garantir l'exhaustivité des données.

Sauf exception, les graphiques sont issus des données des enquêtes individuelles réalisées auprès des exploitants agricoles du territoire. Des données complémentaires provenant du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) et des déclarations liées à la Politique Agricole Commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont également été valorisées dans cette étude.

1 Un territoire agricole

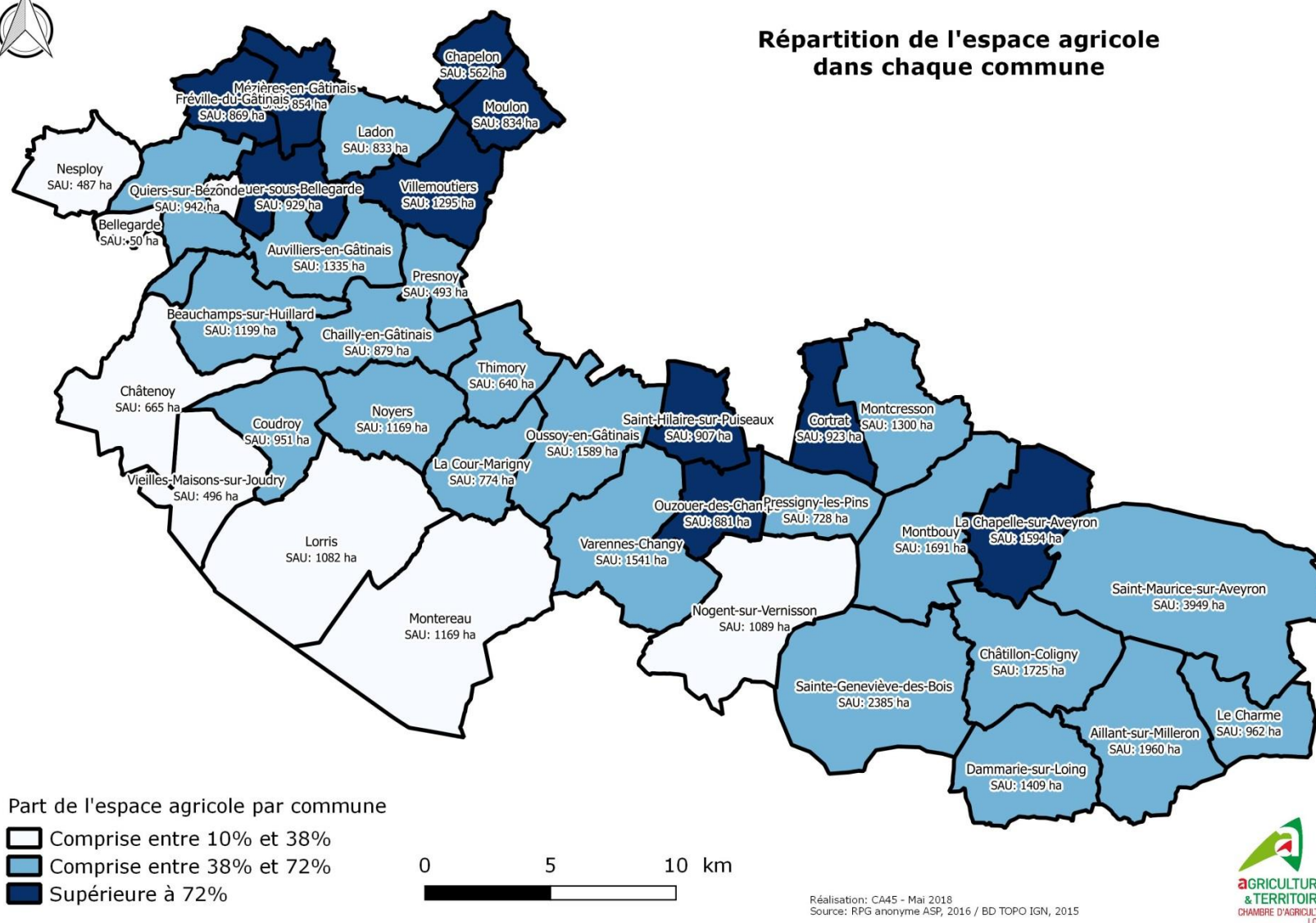
1.1 Une présence de l'agriculture hétérogène sur le territoire

L'agriculture occupe une superficie relativement forte de la Communauté de Communes Canaux et Forêts-en-Gâtinais puisque 44 320 hectares, soit **59 %** de la superficie du territoire, sont des terres agricoles. L'emprise agricole est supérieure à la moyenne de la France (50 %) et du Loiret (54 %). Elle est toutefois légèrement inférieure à celle de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (66 %), territoire voisin.

Cette emprise relativement forte s'explique par des terres à fort potentiel agronomique, notamment dans le « Gâtinais riche » à l'ouest, où la vocation agricole des terres a été conservée. On observe que la part de surface agricole est plus faible dans les communes de Châtenoy, Lorris, Montereau, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, ce qui est due à la forte présence de la forêt. L'urbanisme plus développé explique la faible part agricole sur la commune de Nogent-sur-Vernisson.



Répartition de l'espace agricole dans chaque commune



1.2 Une activité agricole génératrice d'emplois

En 2018, la Communauté de Communes des Canaux et Forêt en Gâtinais compte 361 exploitations agricoles réparties entre ses 38 communes.

Les 247 exploitations rencontrées sont pilotées par 326 chefs d'exploitations et associés exploitants, soit en moyenne 1,33 exploitants agricoles par exploitation. Ces 326 agriculteurs et agricultrices représentent **305 Equivalents Temps Plein (ETP)**, auxquels s'ajoutent les salariés permanents et les salariés saisonniers :

- 22 % des exploitations (55 exploitations) emploient des salariés permanents pour un total de **70 ETP**.
- 7 % des exploitations (18 exploitations) emploient des salariés saisonniers pour un total de **9 ETP**.

Les emplois directs liés à l'activité agricole pour les 247 exploitations rencontrées représentent donc 384 ETP, ce qui équivaut à une moyenne de **1.5 ETP par exploitation sur le territoire**. Si on extrapole à l'ensemble des exploitations du territoire, les exploitations agricoles représentent plus de **542 Equivalent Temps Plein**. A cela s'ajoutent les apprentis et stagiaires travaillant dans les entreprises agricoles (2 % ont indiqué en accueillir sur leur ferme) et la main d'œuvre familiale bénévole : près du quart des exploitations (24 %) indique qu'elles y font régulièrement appel.

En faisant le même calcul en considérant cette fois les emplois agricoles¹, la totalité des exploitations agricoles du territoire représente 376 emplois avec une moyenne de 1,5 emploi par exploitation. En comparant aux données de l'INSEE de 2014, **les emplois agricoles représentent 8% des emplois sur la Communauté de Communes**. Cette moyenne cache de nombreuses disparités comme le montre la carte ci-après : dans certaines communes comme Auvilliers en Gâtinais, Fréville du Gâtinais, Moulon ou Presnoy, les emplois agricoles (chefs d'exploitation, associés et salariés permanents) représentent plus de 50 % des emplois communaux contre moins de 2 % dans les communes plus urbaines que sont Bellegarde, Lorris ou Châtillon Coligny.

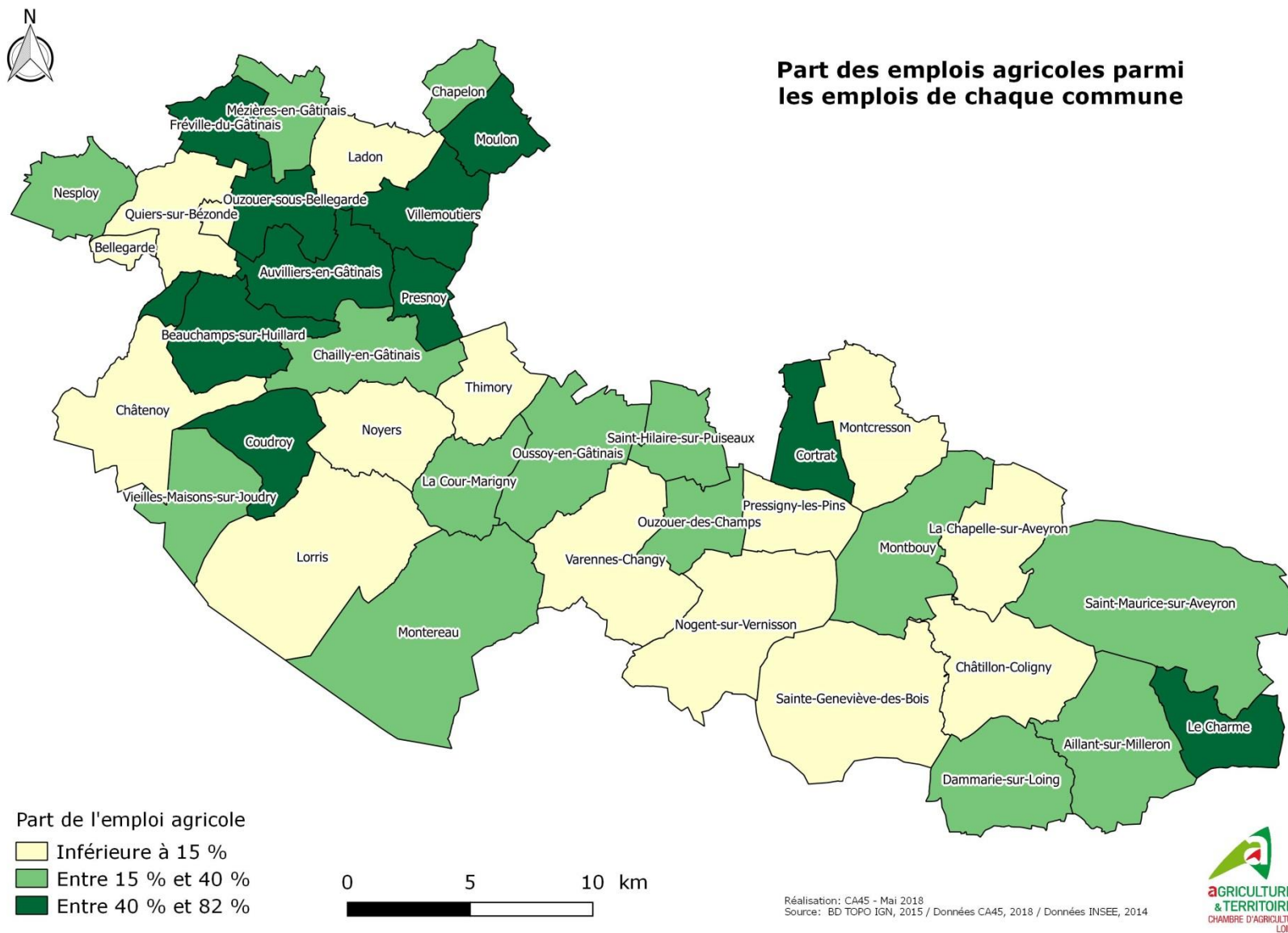
Au-delà de l'emploi directement lié à la production, les exploitations agricoles sont souvent adossées à d'autres activités qui s'appuient sur la présence d'un corps de ferme et/ou sur l'utilisation de matériel agricole. Ainsi, sur les exploitations rencontrées de la Communauté de Communes, 34 exploitations se sont diversifiées :

- 19 exploitations font de la prestation de service agricole.
- 10 exploitations abritent des gîtes ruraux ou des chambres d'hôtes et 2 du camping à la ferme.
- 2 exploitations proposent des prestations de services dans les travaux publics, le bâtiment ou l'assainissement.
- 1 exploitation comprend une salle de réception.
- 1 exploitation effectue des travaux divers tels que le terrassement ou l'entretien de jardins.

¹ Les emplois agricoles ont été comptabilisés comme suit : un emploi agricole = un chef d'exploitation ou un associé exploitant ou un salarié permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel (>0,3 ETP). La moyenne du nombre d'emplois agricoles par exploitation (1,6 emploi par exploitation) a été extrapolée aux entreprises non rencontrées.

Ces activités sont vectrices de développement économique, mais aussi d'attractivité du territoire avec notamment les gîtes ruraux, chambres d'hôtes et salles de réception. Pour l'instant, seules 8 exploitations offrent ce type de service, mais ce secteur est en développement. En effet, comme nous le verrons au paragraphe 4.2 « Des projets de nouveaux bâtiments », de nombreux agriculteurs ont pour projet de changer la destination d'un bâtiment agricole pour le transformer en bâtiment d'habitation, afin d'ouvrir un logement locatif ou un gîte.

De plus, l'agriculture se trouve au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (coopératives, négociants, agro-alimentaire) sur le territoire loirétain et au-delà (notamment dans les régions adjacentes). **A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 6 emplois hors exploitation.**



2 Des exploitations en mutation

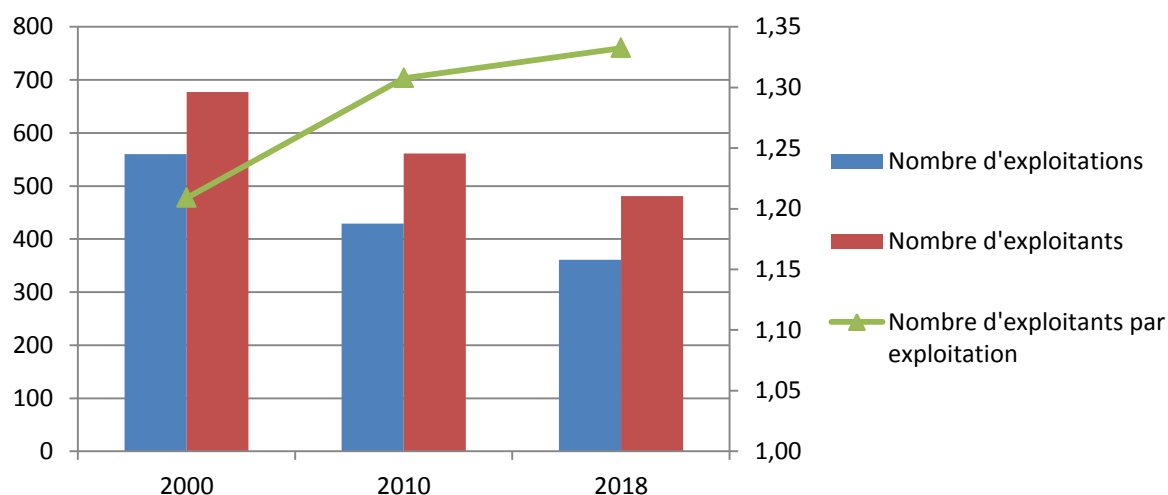
2.1 Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants et une augmentation du nombre d'exploitants par exploitation

Comme sur l'ensemble du département, la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais présente une diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles. Le phénomène est cependant inférieur à la moyenne nationale : perte de 26 % des exploitations agricoles entre 2000 et 2010 (Chiffre Agreste 2010) contre 23 % seulement sur la Communauté de Communes. Cependant, le phénomène continue, si bien qu'entre les recensements de l'Agreste de 2000 et le recensement effectué pour cette étude en mai 2018, le territoire a perdu 36 % de ses exploitations agricoles.

La carte ci-après montre les inégales diminutions d'exploitations au sein des différentes communes de la Communauté de Communes : La Chapelle-sur-Aveyron, Bellegarde, Quiers-sur-Bézonde et Mézières-en-Gâtinais ont subi une perte de plus de 55 % alors que les communes de Presnoy, Pressigny-les-Pins, Ouzouer-des-Champs et Montbouy ont chacune accueilli de nouvelles exploitations.

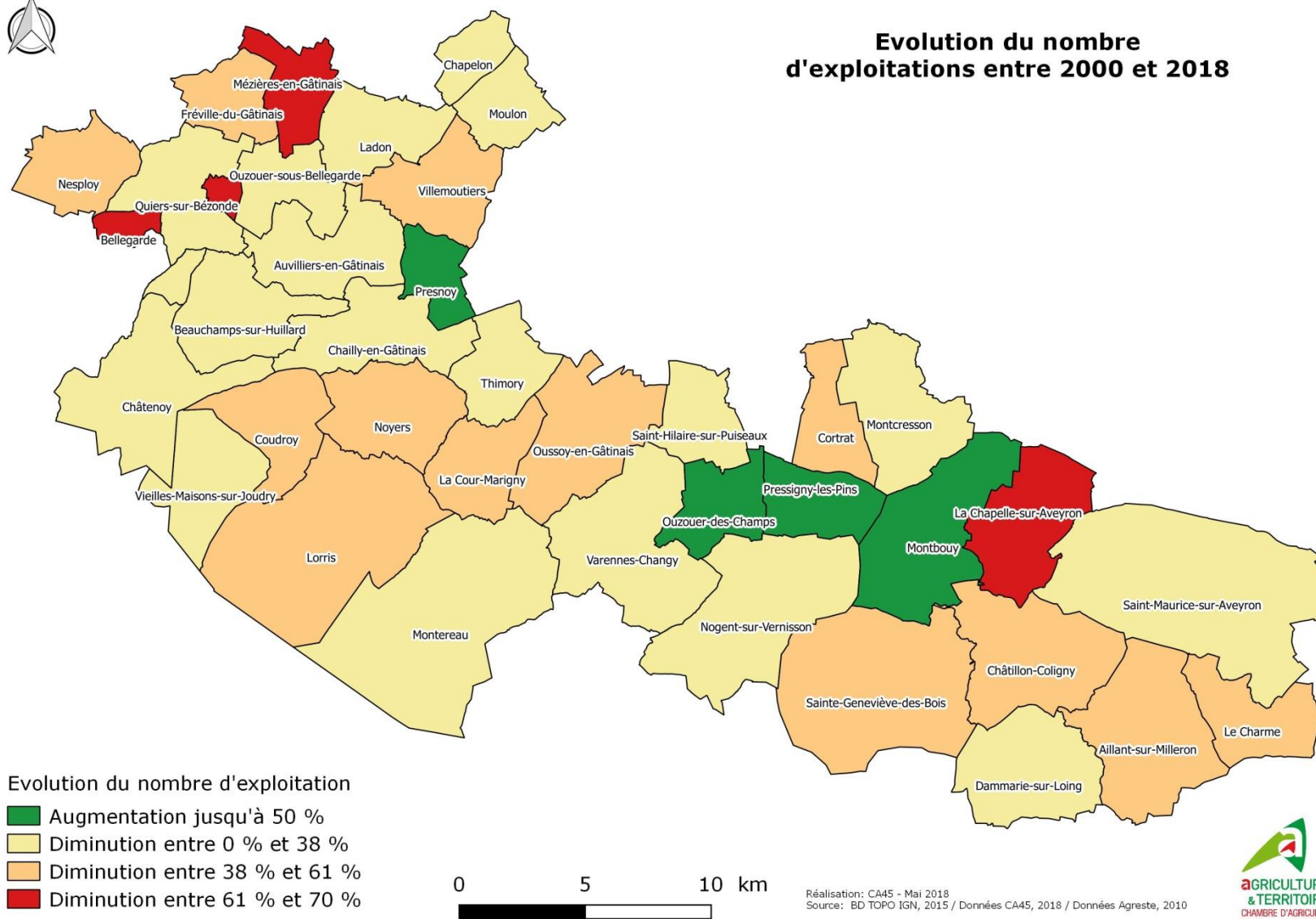
Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, le nombre d'agriculteurs exploitants a également diminué, mais moins fortement. En effet, on observe ces dernières années une tendance au regroupement des exploitations agricoles sous des formes sociétaires (GAEC, EARL...), afin de mutualiser les moyens matériels, financiers et humains. Le nombre d'exploitants par exploitation a ainsi fortement augmenté en 18 ans, passant de 1,21 à 1,33.

Evolution du nombre d'exploitants par rapport à la diminution du nombre d'exploitations



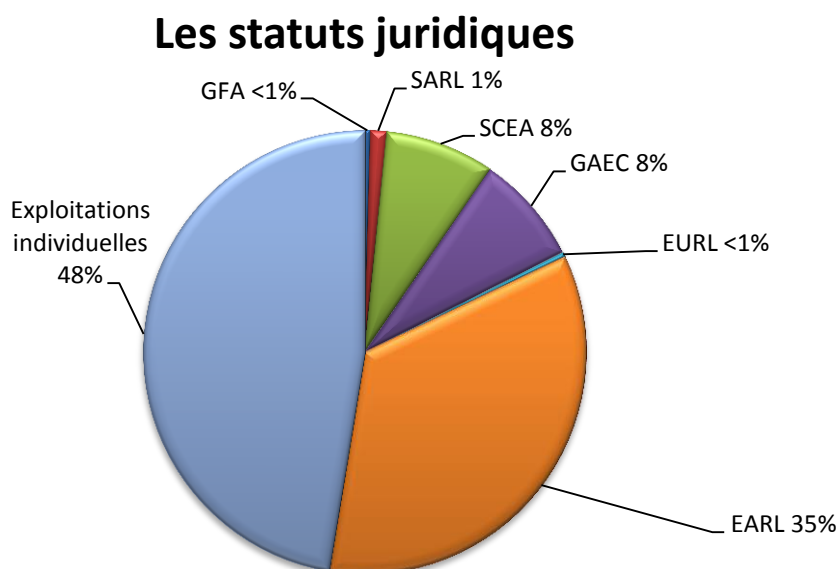


Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2018



2.2 Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer tandis que les formes sociétaires – dominées par les EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) et les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)- sont en constante progression. Les exploitations de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais n'échappent pas à cette évolution puisque **le modèle sociétaire demeure aujourd'hui la forme juridique dominante** choisie par 52 % des exploitations agricoles contre 48 % pour les exploitations à statut individuel.



2

L'adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu'il garantit en séparant le patrimoine privé de l'agriculteur de ses biens d'exploitation. La souplesse dans l'organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées.

Le développement prépondérant des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis. Pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

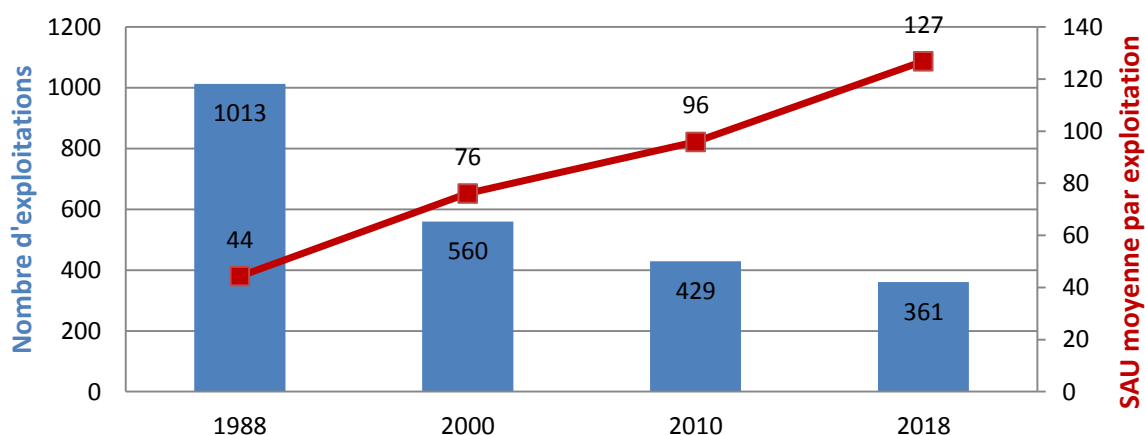
Il convient toutefois de préciser qu'un grand nombre de sociétés n'est géré que par un chef d'exploitation. Au final, sur le territoire, le quart des exploitations (25 %) comprend 2 ou 3 chefs d'exploitations et associés, alors que les autres sont unipersonnelles.

² Autres abréviations : SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), SARL (Société Anonyme à Responsabilité Limitée), GFA (Groupement Foncier Agricole)

2.3 Un agrandissement des exploitations qui s'accélère

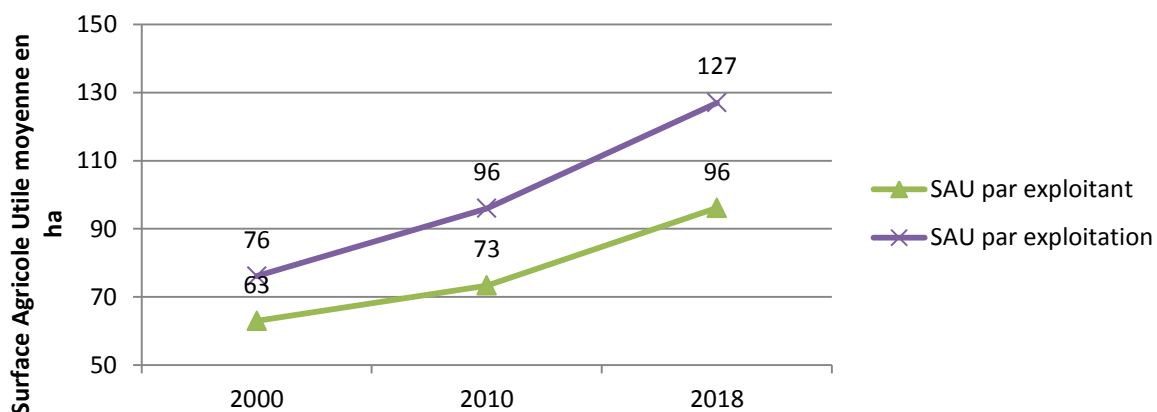
Le graphique ci-dessous présente le nombre d'exploitations agricoles siégeant sur le territoire (*histogramme bleu*) et la SAU moyenne par exploitation (*courbe rouge*). Nous pouvons relever une perte de 766 exploitations entre 1988 et 2018 et une perte de 313 entre 2000 et 2018. Par ailleurs, on assiste à **une augmentation pratiquement linéaire de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation** depuis 1988, cette dernière ayant quasiment triplé.

Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles entre 1988 et 2018



En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la Communauté de Communes, **la SAU moyenne des exploitations agricoles est de 127 hectares**, soit bien supérieure à la moyenne nationale (61 ha) et à la moyenne du Loiret (96 ha) mais relativement équivalente à la SAU moyenne sur le territoire voisin de la Communauté de Communes du Beunois (137 ha par exploitation). L'augmentation progressive de la SAU moyenne par exploitation s'explique notamment par le phénomène de regroupement des exploitations mentionné plus tôt. Par ailleurs, la SAU par exploitant a fortement augmenté : entre le recensement Agreste de 2000 et notre étude en 2018, la SAU par exploitant a augmenté de 65 % contre une augmentation de 77 % de la SAU moyenne par exploitation.

Evolution de la SAU moyenne par exploitation et de la SAU moyenne par exploitant

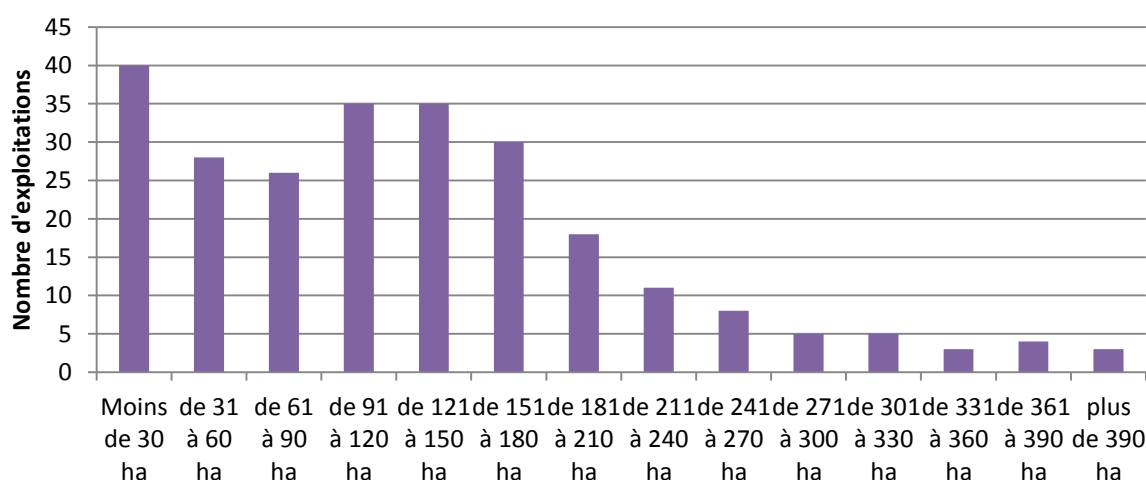


Les exploitations en forme sociétaire regroupant souvent plusieurs chefs d'exploitation sont généralement plus grandes que les exploitations individuelles mais la SAU par exploitant est en revanche plus faible du fait de la mutualisation des moyens.

	GAEC	EARL	Exploitation individuelle
SAU moyenne par exploitation	170 ha	162 ha	91 ha
SAU moyenne par exploitant	69 ha	120 ha	91 ha

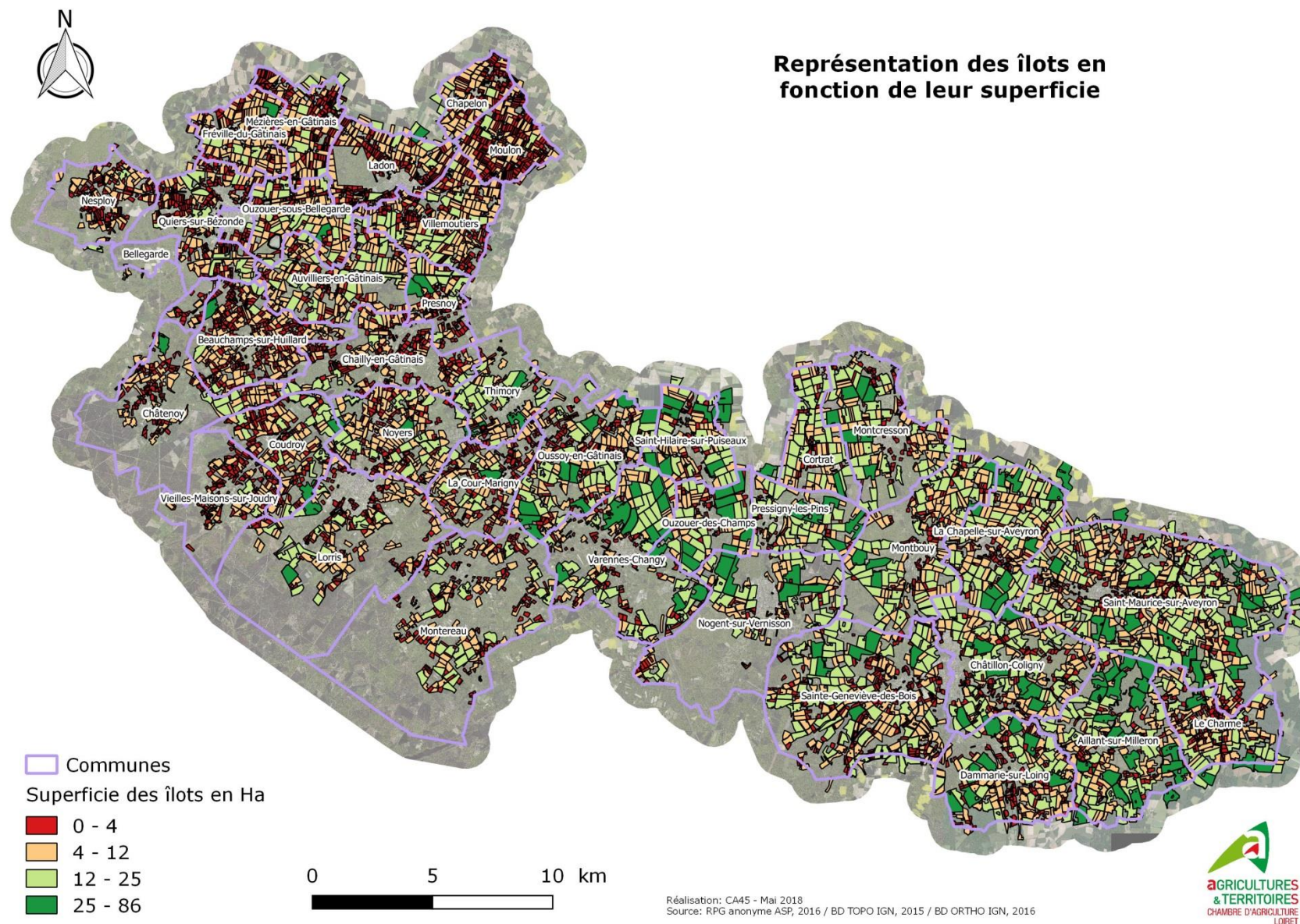
Le graphique ci-dessous présente la taille des exploitations rencontrées, par tranche de 30 ha. Toutes les tailles d'exploitation sont représentées, de 1 ha à 475 ha. Les très petites exploitations (inférieures à 10 ha) correspondent à des élevages avicoles, caprins, équins, canins et apicoles. Il s'agit également d'exploitations ayant des cultures spécialisées en horticultures et pépinières (rosiéristes...). En dehors de ces très petites structures spécialisées, les exploitations à faible surface sont souvent des exploitations céréalières « classiques » gérées par des agriculteurs double-actifs ou des exploitations avec de petites surfaces en grandes cultures associées à l'élevage avicole.

Taille des exploitations (en ha)



Bien que les exploitations du territoire soient grandes, elles n'en sont pas pour autant forcément faciles à exploiter : la carte ci-après montre le morcellement des parcelles. Ce morcellement allonge les distances à parcourir en tracteur et augmente le temps de travail, par exemple en limitant l'utilisation de certaines machines agricoles. Il est particulièrement fort au nord-ouest de la Communauté de communes avec des parcelles inférieures ou égales à 4 ha (Moulon, Chapelon...). Parallèlement, la carte met en évidence la présence de moyennes à grandes parcelles allant de 25 à 86 ha sur le sud-est de la Communauté de communes.

Par ailleurs, une grande exploitation n'équivaut pas toujours à une grande propriété. Sur l'ensemble des surfaces des 251 exploitations rencontrées, 24 % seulement sont la propriété des agriculteurs qui les exploitent, les surfaces restantes étant le plus souvent exploitées par le biais d'un bail rural. De plus, 31 ilots répartis entre 16 exploitations et représentant 111 hectares ont un mode de faire valoir précaire. Leur exploitation à long terme n'est donc pas assurée.



2.4 Un nécessaire renouvellement des générations

A l'échelle du PLUi (10-15 ans), le renouvellement des générations sera un enjeu majeur pour le secteur agricole.

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la Communauté de Communes est de **51 ans** ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale et nationale (50 ans).

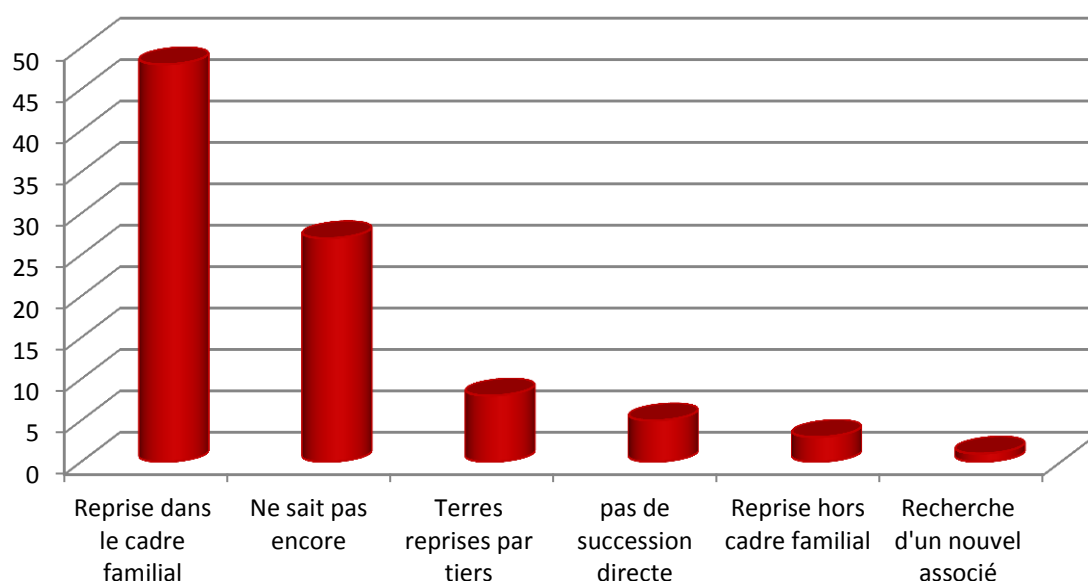
► L'enquête a révélé que 118 exploitants sont âgés de 55 ans et plus et sont donc amenés à prendre leur retraite dans les 10 ans à venir. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants.

► Les 118 exploitants de 55 ans et plus sont répartis dans 102 exploitations. Lors de leur départ à la retraite se posera alors la question de la reprise de l'exploitation dans le cadre familial, de la reprise par un tiers hors cadre familial ou de la recherche d'un nouvel associé. Parmi ces 102 exploitations, 75 exploitations présentent un enjeu majeur de transmission car tous les chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus. **Ainsi, plus de 7 220 hectares, soit 23 % de la SAU de la Communauté de Communes, sont appelés à muter** soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

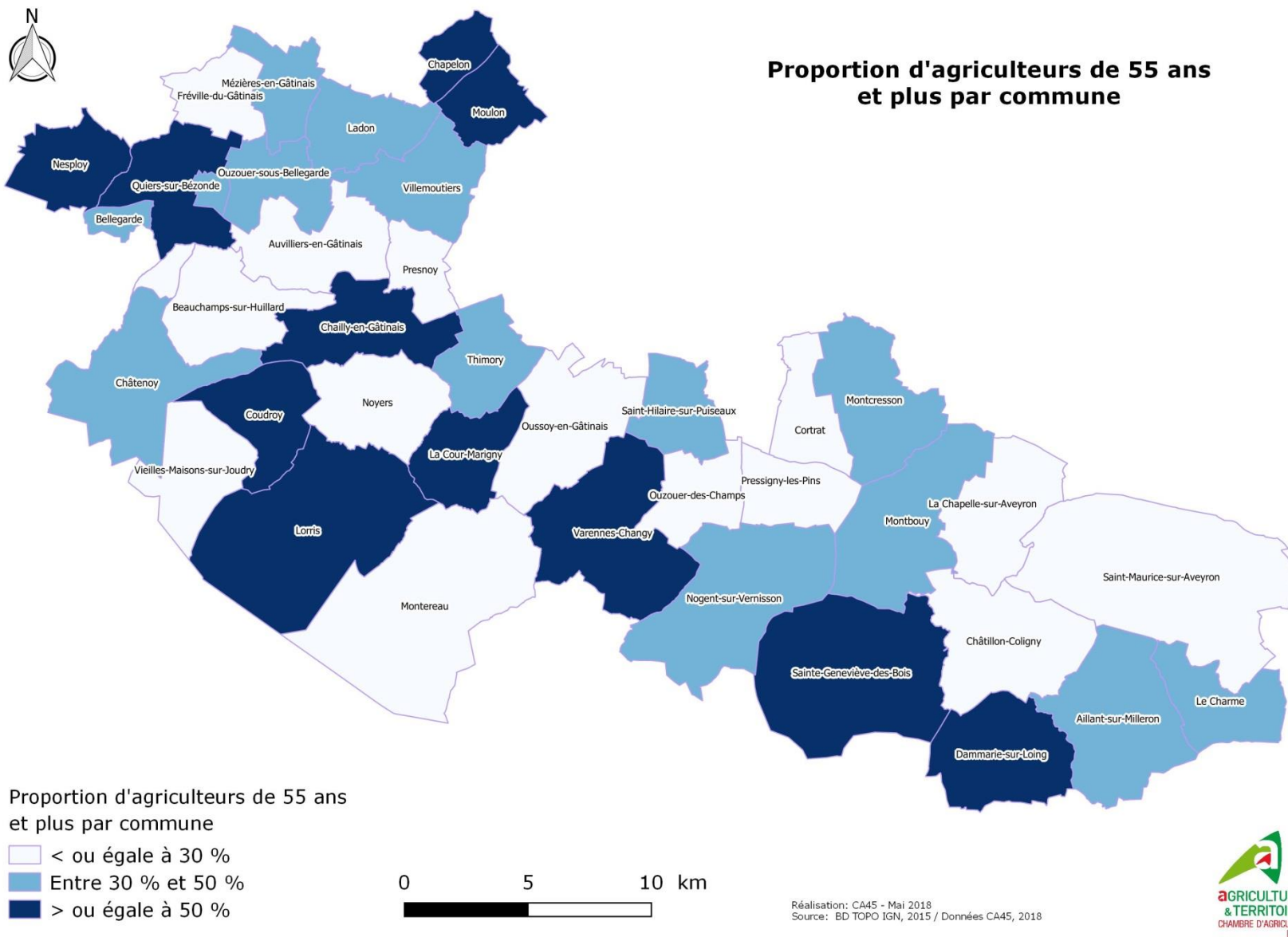
Il s'agit pour 45 d'entre elles d'exploitations céréalières, 20 exploitations sont en polycultures-élevages, 6 exploitations sont en élevage, 3 exploitations sont en cultures spécialisées et 1 exploitation est une exploitation céréalière avec des cultures spécialisées.

► 92 exploitants ont indiqué la façon dont ils ont l'intention de transmettre leur activité. Une cinquantaine d'entre eux indique une reprise dans le cadre familial. La question de la transmission semble ainsi être un enjeu plus faible que sur d'autres territoires. Néanmoins, 27 exploitants ont indiqué qu'ils ne savaient pas encore comment ils allaient transmettre leur activité, certains ayant déjà atteint l'âge de la retraite.

Devenir des exploitations envisagé lors du départ à la retraite de l'exploitant

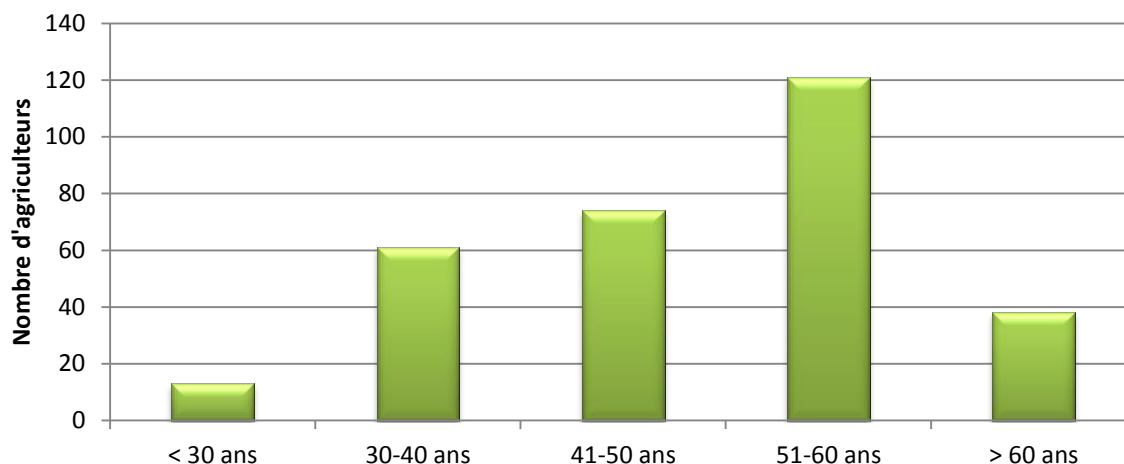


► La carte ci-après présente la **proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans par commune** et met en évidence quelques communes où l'enjeu de transmission sera plus important que dans le reste de la Communauté de Communes : ce sont notamment Chally-en-Gâtinais, Lorris, Coudroy, Moulon, Chapelon, Nesploy, Quiers-sur-Bezone, La Cour-Marigny, Varennes-Changy, Sainte-Geneviève-des-Bois et Dammarie-sur-Loing.



► **La pyramide des âges des exploitants agricoles** du territoire ci-dessous montre une prédominance de la tranche d'âge 51-60 ans qui est donc amenée à transmettre dans les 10 à 15 prochaines années.

Nombre d'exploitants par tranches d'âges



Elle permet également de voir que la part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) est très faible. Il est en effet de plus en plus difficile de s'installer. Les principales raisons évoquées par les exploitants sont les suivantes :

- Le **coût des reprises** des exploitations est très élevé (prix à l'hectare élevé et exploitations à reprendre de plus en plus grandes) et il n'est pas toujours facile d'obtenir un prêt auprès des banques.
- Les **conditions économiques** ne sont pas favorables à l'agriculture et évoluent à la baisse ces dernières années, les cours des productions sont faibles, le revenu agricole est insuffisant, tout comme le retour sur investissement.
- Le **revenu agricole faible** et le **peu de retour sur investissement** ces dernières années ne conduit pas les jeunes à s'installer.
- Il y a peu de **foncier** disponible et lorsque c'est le cas, la concurrence est forte avec les exploitations qui s'agrandissent.
- L'**avenir** de l'agriculture et du métier d'agriculteur est incertain, les jeunes expriment un **manque de perspectives** et de vision à long terme.
- La **réglementation** devient de plus en plus contraignante ce qui peut en décourager certains.
- La **pénibilité du travail** est également un frein : la dépendance au climat, les horaires décalés rendent la conciliation avec la vie familiale plus difficile, alors que les conjoint-e-s des exploitants travaillent de plus en plus en dehors de l'agriculture.

3 Une terre de grandes cultures et d'élevage

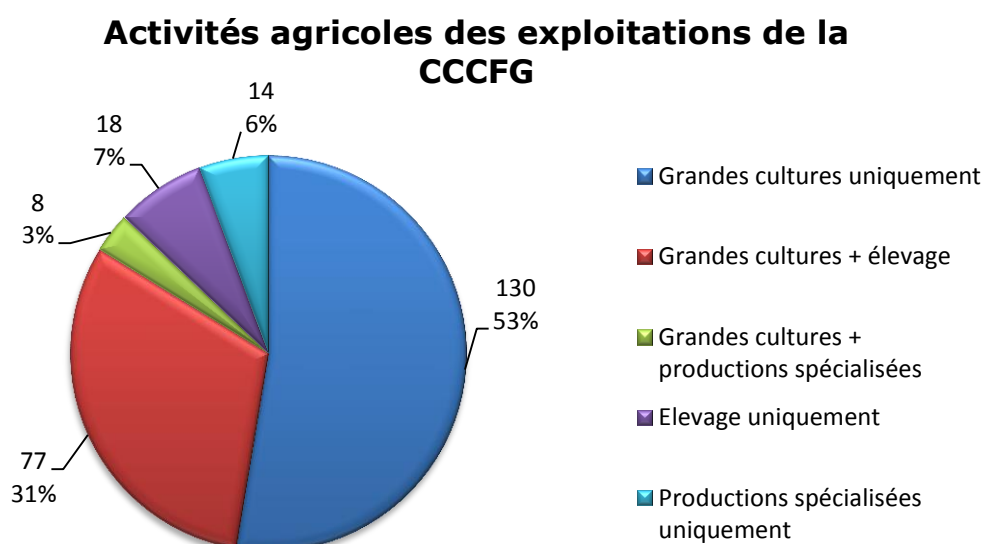
3.1 Les céréales et oléo protéagineux fortement présents, mais une diversification caractéristique du territoire

Les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux (SCOP) occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec plus de 26 333 ha sur les 30 293 ha de SAU des exploitations rencontrées de la Communauté de Communes, soit 87 % de la surface agricole du territoire. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire.

Sur la carte ci-après, qui présente les cultures principales des surfaces déclarées à la PAC en 2016, les surfaces en SCOP (en jaune et orange) et en betterave sucrière (en violet) occupent une grande majorité de la surface. Les prairies apparaissent également à l'ouest du territoire en bordure de forêt.

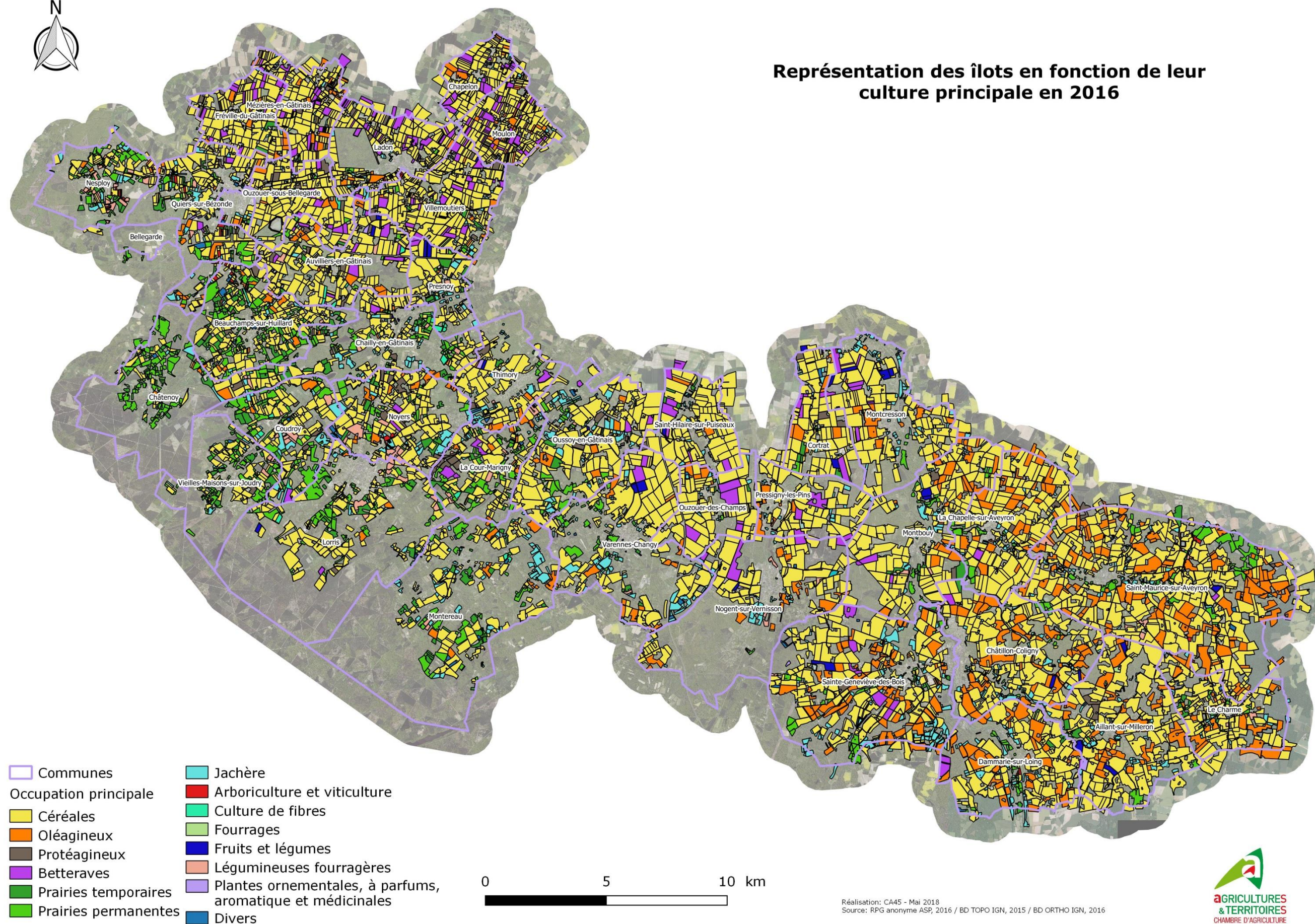
En effet, **215 exploitations, soit 86 % des exploitations rencontrées, ont une activité de grandes cultures**. On entend ici par grandes cultures l'ensemble des céréales et oléo-protéagineux, les betteraves sucrières, ainsi que les légumes de plein champ et les céréales et oléo-protéagineux cultivés pour les semences. L'élevage est également présent sur le territoire. **95 exploitations, soit 38 % des exploitations rencontrées ont une activité d'élevage**. Cependant, seules 46 d'entre elles ont des élevages de ruminants (bovins, ovins, caprins) et sont donc susceptibles d'exploiter les prairies (en vert), les autres exploitations d'élevage ont une activité avicole. Enfin, **14 exploitations (6 %) ont des productions spécialisées** telles que les plantes aromatiques, le maraîchage, l'horticulture ou encore la culture de chanvre ou de miscanthus.

Ces différentes activités se combinent en divers systèmes de production, comme le montre le graphique ci-dessous. Le système de production « grandes cultures uniquement » est le plus répandu, suivi du système « grandes cultures + élevage » et « élevage uniquement ».

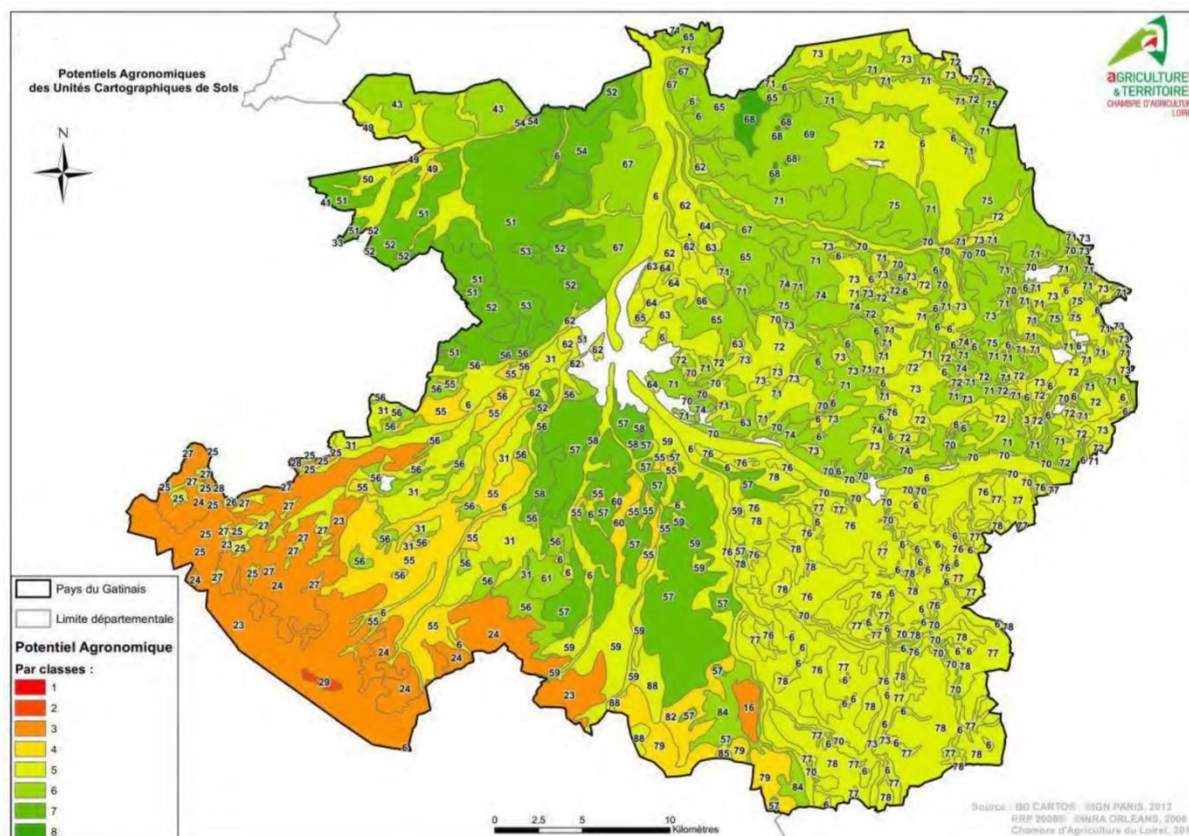




Représentation des îlots en fonction de leur culture principale en 2016

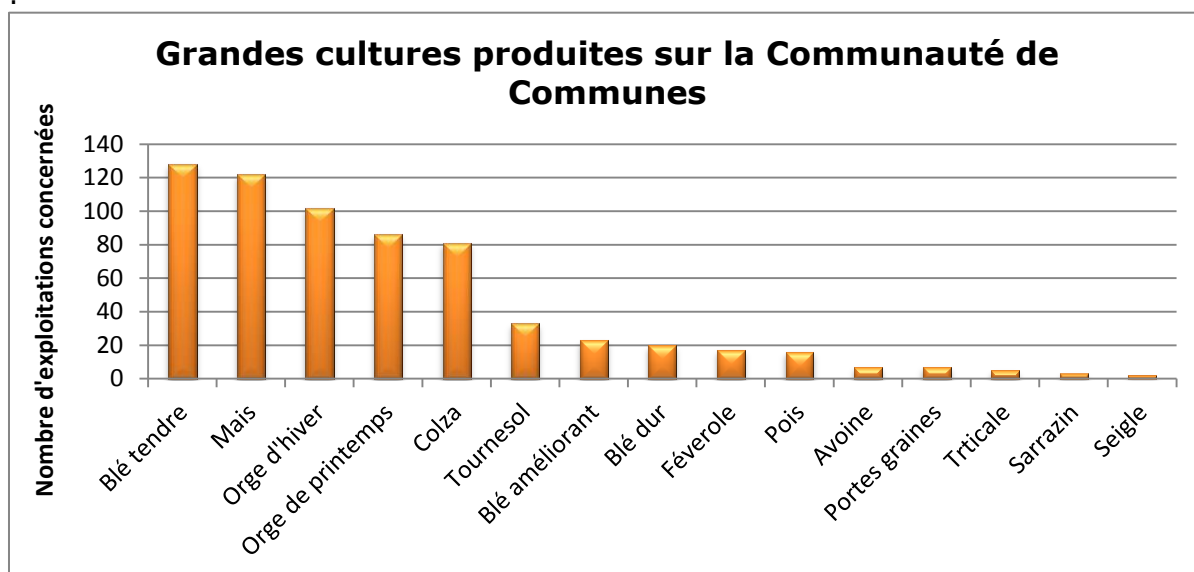


► Les grandes cultures produites sur la Communauté de Communes sont présentées sur le graphique ci-dessous. Les céréales et oléo-protéagineux cultivées sur la Communauté de Communes sont principalement le **blé tendre**, le **maïs**, l'**orge d'hiver**, l'**orge de printemps** et le **colza**, ainsi que dans une moindre mesure le tournesol et le blé améliorant. La **betterave sucrière** est également présente dans un quart des exploitations puisqu'elle est dans l'assolement de 25% des exploitations rencontrées. Cette culture n'est néanmoins pas répartie de façon homogène sur le territoire comme le montre la carte d'occupation du sol plus haut : elle n'est quasi-pas présente au Sud Est de la communauté de commune.

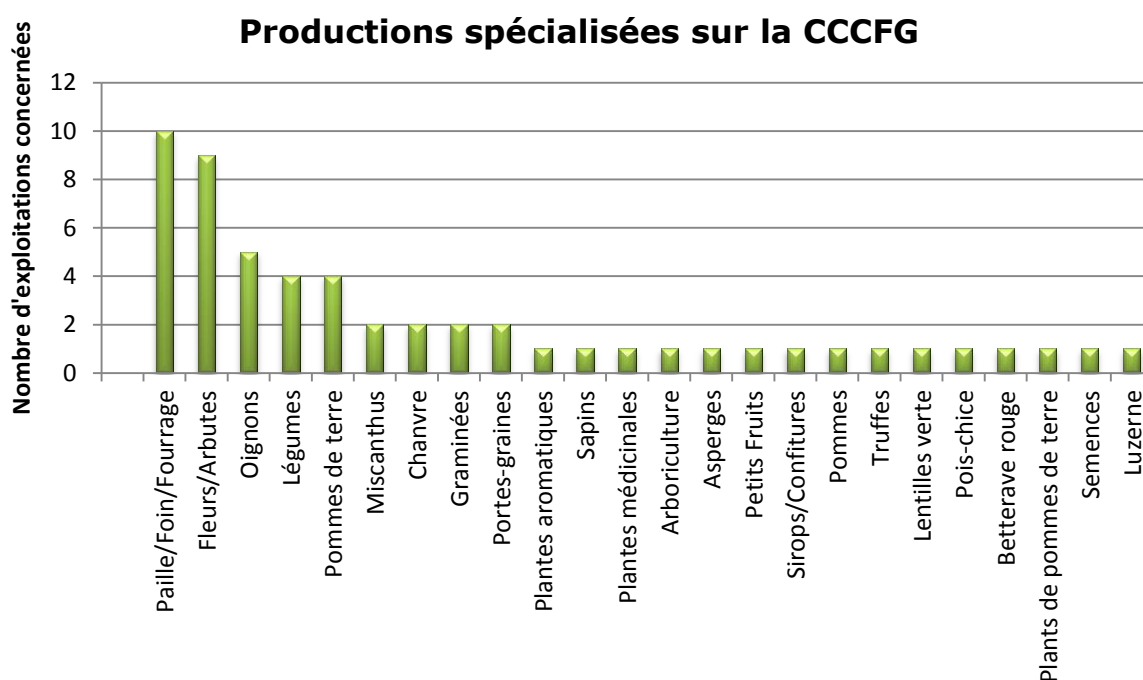


Potentiel Agronomique du territoire du Pays du Gâtinais

Cette répartition non homogène résulte d'une différence de qualité des sols entre le nord-ouest qui a des sols argileux et calcaires propices à la culture de la betterave et le sud plus sableux et à l'est de la communauté de communes. Elle est liée à la présence de sucreries à Corbeilles et à Souppes-sur-Loing et par l'irrigation très présente à l'Ouest du Loing. Par ailleurs dans les années 60 les sucreries ont incité les exploitations à mettre en place l'irrigation pour la culture des betteraves. Au contraire à l'ouest, il y a moins de parcelles irriguées car la disponibilité en eau est plus aléatoire, ce qui limite la culture de la betterave. Les oléoprotéagineux y sont en revanche beaucoup plus présents. Notons que sur le secteur de Lorris les sols sont sableux, l'élevage y est plus présent ainsi que les céréales.

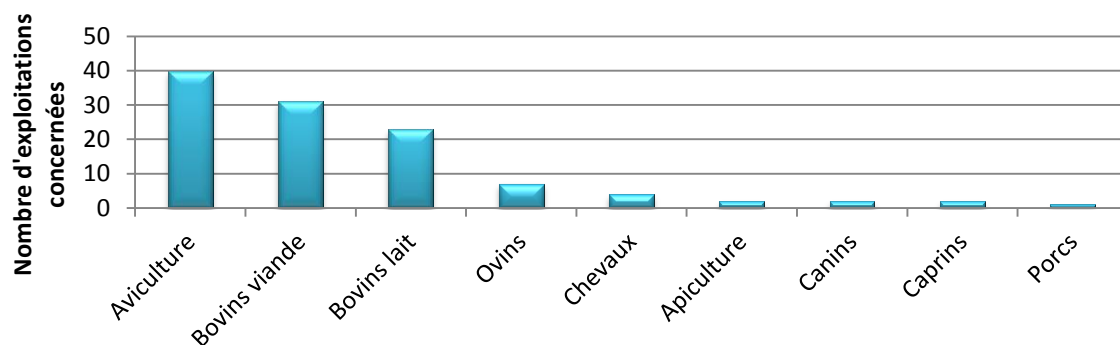


► La diversité végétale s'exprime aussi à travers les diverses productions spécialisées présentes sur la Communauté de Communes Canaux et Forêts-en-Gâtinais. La production de paille/foin/fourrage et de fleurs/arbustes en sont les principales.



► 95 exploitations présentent une ou des activités d'élevage. L'activité la plus répandue est l'aviculture, suivie de l'élevage bovin allaitant et bovin lait.

Activités d'élevage sur la Communauté de Communes



3.2 Des exploitations agricoles en développement et en diversification d'activités

La partie précédente a permis de présenter les exploitations agricoles telles qu'elles sont aujourd'hui. Pour avoir une meilleure vision de ce que sera l'agriculture demain, une partie de l'enquête portait sur les projets des exploitants, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux ateliers agricoles et le développement ou la diminution de leurs activités agricoles actuelles.

► Parmi les exploitants rencontrés, 29 ont exprimé leur envie de créer un nouvel atelier, complètement différent de ce qu'ils font actuellement. Parmi eux :

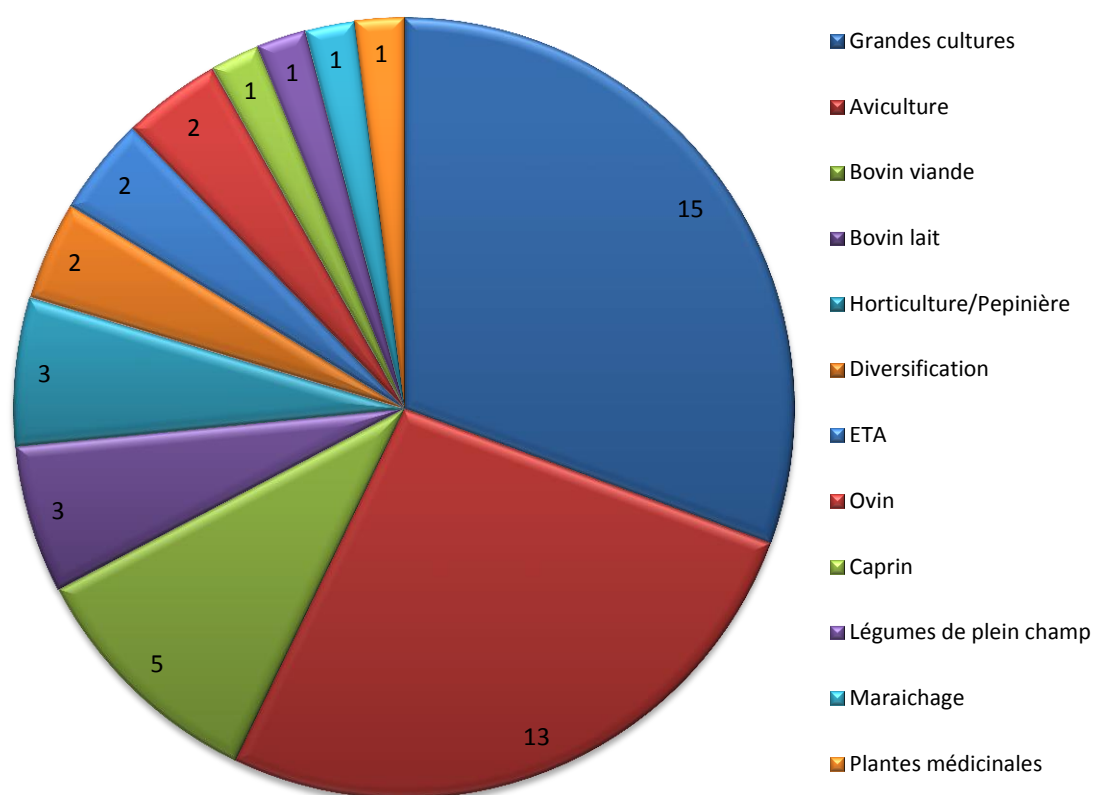
- 11 sont intéressés par l'**élevage** dont 9 par l'aviculture, 1 par l'élevage de bovins viande, 1 par l'élevage en général.
- 4 exploitants pensent développer un atelier de grandes cultures avec une spécialisation en porte-graines ou production de semences.
- 3 envisagent de développer le tourisme à la ferme avec la création de gîtes ou de salle de réception.
- 2 souhaitent développer un atelier de maraîchage.
- 2 envisagent la mise en place d'un atelier d'horticulture/pépinière.
- 2 agriculteurs sont intéressés par la vente directe.
- 1 agriculteur envisage de développer la transformation du lait sur l'exploitation.
- 1 agriculteur souhaite développer un atelier de fabrication d'aliments à la ferme.
- 1 envisage de mettre en place un atelier viticole et arboricole avec la production de biomasse, miscanthus et paille.
- 1 réfléchi au développement d'un atelier bio.
- 1 envisage la mise en place d'un atelier de cultures de pleins champs.

Il est intéressant de noter que, bien que ce soit un territoire majoritairement de grandes cultures, l'élevage reste un moyen de diversification important pour les agriculteurs. On observe aussi un développement des cultures de légumes de plein champ.

► 52 exploitants ont également exprimé leur projet de développer un atelier existant. Il s'agit pour la plupart de l'atelier grandes cultures qu'ils souhaitent développer en agrandissant leur foncier, en diversifiant leur assolement afin de trouver des cultures à plus forte valeur ajoutée que les céréales (multiplication de semences, légumes secs, légumes de plein champ...) ou en convertissant des terres en Agriculture Biologique.

Le graphique ci-dessous permet d'appréhender les ateliers que les agriculteurs souhaitent développer. Il permet également de constater que les exploitations d'élevage ont la volonté d'augmenter leur activité, ainsi que la conversion en agriculture biologique.

Ateliers que les agriculteurs souhaitent développer



► Quelques producteurs (19) souhaitent quant à eux **réduire un atelier agricole** : 5 exploitants ont mentionné l'atelier bovin lait. 4 exploitants souhaitent arrêter l'atelier Grandes Cultures. Il s'agit d'arrêt progressif en vue de la retraite en général. 3 exploitants souhaitent diminuer la partie bovin viande. 2 agriculteurs souhaitent arrêter la partie horticulture/pépinière. Enfin 3 agriculteurs souhaitent arrêter respectivement les activités apicole, pommes de terre et avicole.

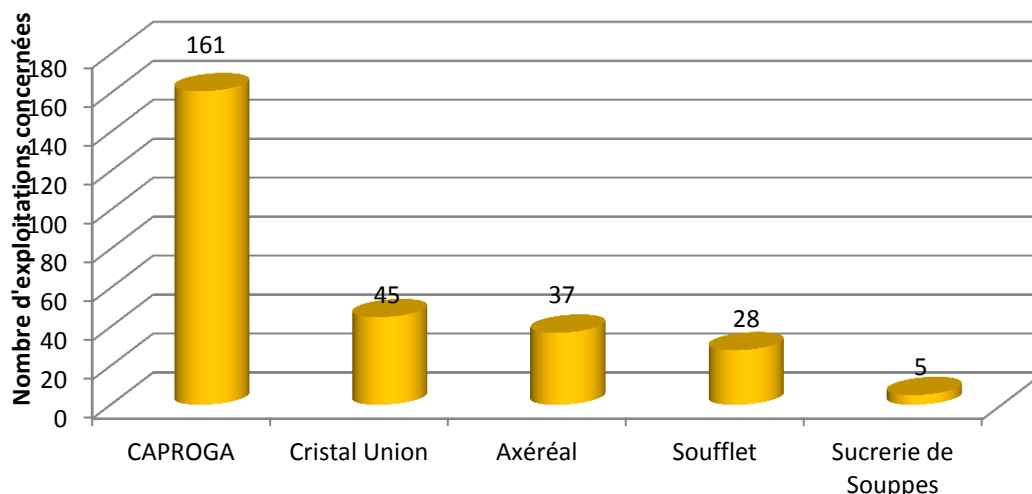
L'enquête a également soulevée la question des projets à destination de création d'énergie. Parmi les exploitants rencontrés, 80 agriculteurs sont intéressés par la méthanisation dont 21 pour en réaliser un sur leur exploitation, 63 sont intéressés pour valoriser leurs boisements (soit 791 ha) et 21 exploitations sont intéressées par le développement d'un projet de photovoltaïque.

3.3 Des filières longues bien implantées sur le territoire avec des opérateurs de qualité

Nous avons recensé avec notre enquête plus de 32 opérateurs économiques en filières longues sur le territoire. Cependant 27 d'entre eux ont été nommés moins de 5 fois, montrant ainsi l'importance économique des 5 principaux opérateurs mais aussi la diversité des filières et des débouchés. La Communauté de Communes étant un territoire majoritairement de grandes cultures, ce sont les organismes stockeurs de céréales,

oléoprotéagineux et betteraves sucrières qui sont les plus importants avec comme principal interlocuteur la CAPROGA.

Principaux débouchés en filière longue (opérateurs nommés plus de 5 fois)



A noter : les sites des coopératives et négociants, ainsi que les lieux de transformation ne sont pas reconnus comme des bâtiments à vocation agricole. Afin de prendre en compte leurs projets de développement, il faudra donc leur définir un zonage spécifique.

3.3.1 Commercialisation des céréales et oléo protéagineux

La majorité des céréales et oléo protéagineux est vendue à la Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais la Meunière (CAPROGA) qui apparaît en première position (nommée 161 fois), suivie de Cristal Union (nommé 45 fois) et de la coopérative Axéral (nommée 37 fois). Les produits collectés sont en majorité du blé tendre, de l'orge de printemps et d'hiver, ainsi que du colza. D'autres coopératives et négociants de céréales sont présents sur le secteur mais sont mobilisés de façon plus anecdotique (Sucrerie de Souppes, Soufflet, AgroPithiviers, Alliance Négoces,...). Cette diversité montre le dynamisme de la filière et la possibilité pour les exploitants de choisir parmi une grande variété d'organismes stockeurs.

Présentation des principaux opérateurs économiques :

- La **CAPROGA** est une coopérative agricole d'environ 125 salariés basée à Montargis. Avec 31 centres répartis dans l'Est du Loiret et aux frontières de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, elle collecte 600 000 tonnes de céréales et oléo protéagineux. Au-delà du stockage et de la vente de productions, ces centres permettent aux agriculteurs de s'approvisionner en alimentation animale, produits phytosanitaires et engrais. La CAPROGA possède un moulin à Saint Firmin-des-Vignes qui transforme 30% de la collecte en blé en farine. Les autres filières de commercialisation se font au niveau national et européen.
- Axéral** est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Deux tiers de la collecte sont destinés à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéral telles que les

unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exporté hors Europe.

- Le **Groupe Soufflet** est une entreprise privée à échelle internationale qui collecte 4 millions de tonnes en France et plus d'un million de tonnes à l'international. Spécialiste des filières orge et blé, il possède de nombreux sites de transformation en France et à l'étranger, notamment une malterie à Pithiviers pour transformer l'orge en malt. Les silos de collecte sur ou à proximité du territoire se situent à Gondreville, Sceaux-du-Gâtinais, Auxy et Souppes-sur-Loing.

3.3.2 Commercialisation des betteraves sucrières

Les betteraves sucrières cultivées sur la Communauté de Communes Canaux et Forêts-en-Gâtinais sont quant à elles commercialisées principalement à la coopérative Cristal Union à Corbeilles (nommée 45 fois) et dans une moindre mesure à la sucrerie de Souppes-sur-Loing (nommée 10 fois).

Présentation des principaux opérateurs économiques :

- Le groupe coopératif **Cristal Union** repose sur 10 000 associés coopérateurs, ainsi que 10 sucreries (dont 3 sur le Loiret : à Toury, Pithiviers et Corbeilles) et 4 distilleries sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit du premier producteur de sucre industriel en France et du 4^{ème} au niveau européen. Le site de Corbeilles-en-Gâtinais emploie 125 salariés pour une capacité de transformation de 11 500 tonnes de betteraves par jour.
- **La sucrerie de Souppes-sur-Loing** est une entreprise familiale créée en 1973. Elle représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 54 millions d'euros et emploie environ 130 permanents et 40 saisonniers.

3.3.3 Commercialisation des autres productions végétales

Les cultures porte-graines (cultures cultivées pour les semences) ont souvent une filière spécifique. L'opérateur évoqué est Bejo.

Les légumes de plein champ (pommes de terre, oignons, échalotes, asperges, lentilles vertes) sont commercialisés en majorité à auprès de cantines, en ventes directe, à des courtiers et négociants, à Soufflet ou à BCO.

Le chanvre est quant à lui vendu à Gâtichanvre, les plantes aromatiques et médicinales sont destinées à PMA 18, les fleurs et arbustes sont vendus à Rungis, en point de vente collectif et les graminées à Stallergenes.

Les autres productions spécialisées (maraichage, horticulture/pépinière, sapins, confitures/sirops, petits fruits rouges, pommes) sont vendues en circuits courts.

3.3.4 Commercialisation des productions animales en circuits longs

Comme indiqué précédemment, les principales productions animales du territoire sont la **volaille** et la **viande bovine**. Par ailleurs, 3 exploitations produisent du gibier, 1 exploitation de grandes cultures a une activité de scierie et une autre élève des taurillons. Le tableau ci-dessous présente les opérateurs économiques évoqués par les éleveurs concernés. A noter que les élevages ovin, porcin et caprin présents sur le territoire sont destinés à de la vente en circuits courts.

Produit	Opérateurs économiques en filière longue
Volaille	Auvray, CAFO, Agralys
Bovin	Cialyn
Lait	Sodiaal, Laiterie de Saint Denis de l'Hôtel

3.4 Valorisation des productions par les circuits courts, complémentaires des filières longues du territoire

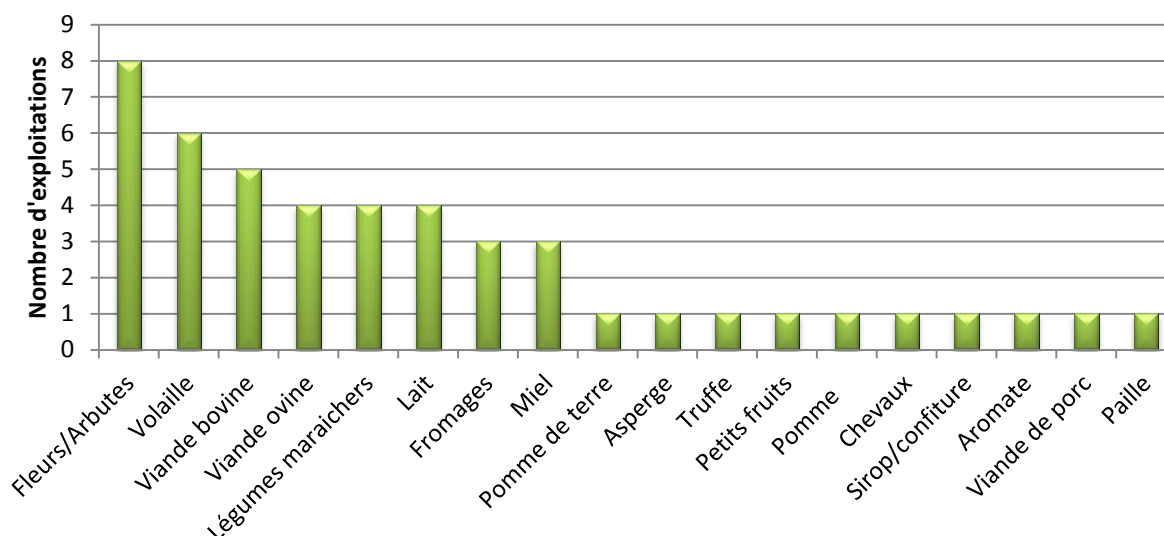
3.4.1 Produits commercialisés en circuits courts à ce jour

20% des exploitations (50 exploitations) ont choisi d'utiliser les circuits-courts comme mode de commercialisation. Ce résultat est en cohérence avec les moyennes départementale (25%) et régionale (10%).

Les principales productions commercialisées en circuits courts sont les fleurs et arbustes et la volaille. On observe sur ce territoire, comme dans des territoires voisins, que **la présence de l'élevage joue beaucoup dans la dynamique de commercialisation en circuits courts** : le fromage de chèvre et les différents types de viande sont vendus aussi bien à la ferme, qu'à des restaurants ou à des artisans locaux. Notons que d'autres productions telles que les **légumes maraichers** (vente à la ferme, sur les marchés en cantines et restaurants) et la **viande bovine, ovine, porcine et la volaille** (vente à la ferme,,), la truffe, le miel ou le lait sont également vendus en circuits courts sur le territoire.

Il est cependant intéressant de noter que des productions de type grandes cultures (pommes de terre) sont également commercialisées en direct. On observe ainsi que tous les types de systèmes de production sont amenés à réaliser de la commercialisation en direct : du système « grandes cultures uniquement » au système « productions spécialisées + élevage » en passant par les systèmes « grandes cultures + élevage » (cf. paragraphe 3.1). Ceci nous permet de comprendre que la commercialisation en circuits courts cohabite souvent avec la commercialisation en circuits longs, notamment pour les systèmes comprenant des grandes cultures.

Productions commercialisées en circuits courts

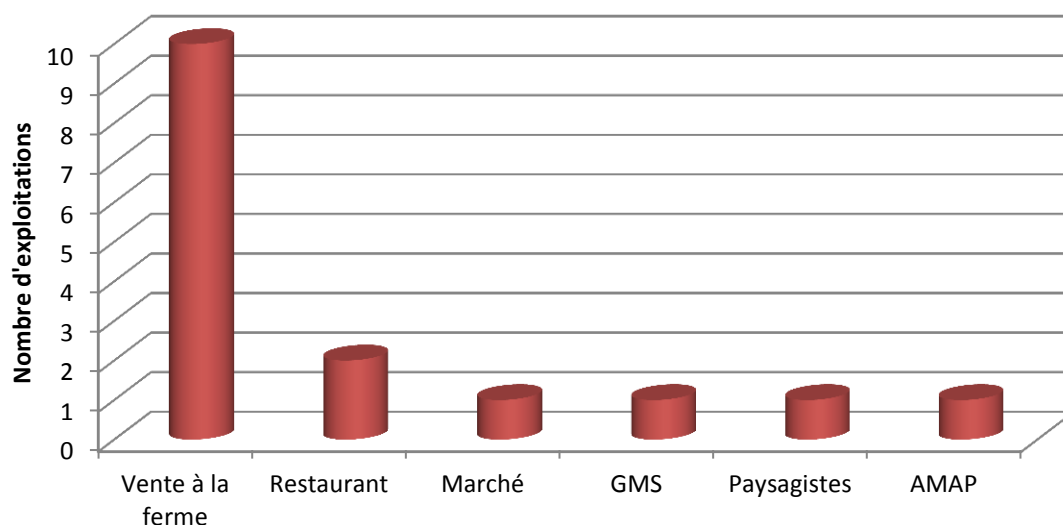


Qui dit commercialisation en direct, dit souvent aussi transformation de produits. 24 exploitations ont des produits transformés et 14 d'entre elles ont des ateliers de transformation à la ferme (pour la production de miel, lait, fromages, jus de fruits, conserves et viande). En effet, la découpe des viandes est sous-traitée aux abattoirs. Notons qu'une exploitation sous-traite la fabrication de pâtisseries et de confiseries.

3.4.2 Circuits de commercialisation en circuits courts à ce jour

L'histogramme ci-après présente les modes de commercialisation en circuits courts utilisés. La quasi-totalité des exploitations pratiquant les circuits-courts ont développé une activité de **vente à la ferme**. De multiples autres modes de circuits courts sont utilisés : vente en direct sur les marchés ou à travers une AMAP, vente à des restaurants et à des paysagistes et commercialisation à des GMS.

Principaux modes de circuits courts utilisés

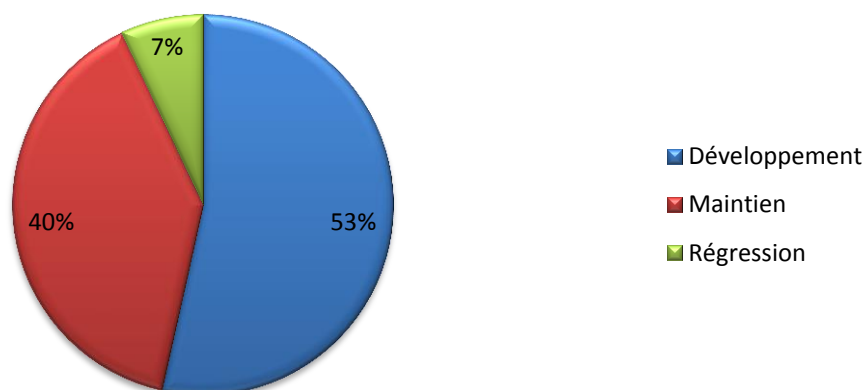


Les modes de commercialisation autres que la vente directe restent cependant peu pratiqués. Des projets pourraient être menés pour les développer et ainsi offrir de variété de débouchés aux producteurs (mise en relation avec des artisans et des grandes et moyennes surfaces locales, organisation de marchés paysans, création d'un magasin collectif...).

3.4.3 Perspectives concernant la commercialisation en circuits courts

Sur les 50 exploitations qui utilisent actuellement la commercialisation en circuits courts, **53 % souhaitent développer cette activité**, que ce soit en augmentant le volume de produits vendus à la ferme ou en s'ouvrant vers de nouveaux modes de commercialisation en circuits courts, notamment la restauration collective.

Evolution envisagée de la commercialisation en circuits courts

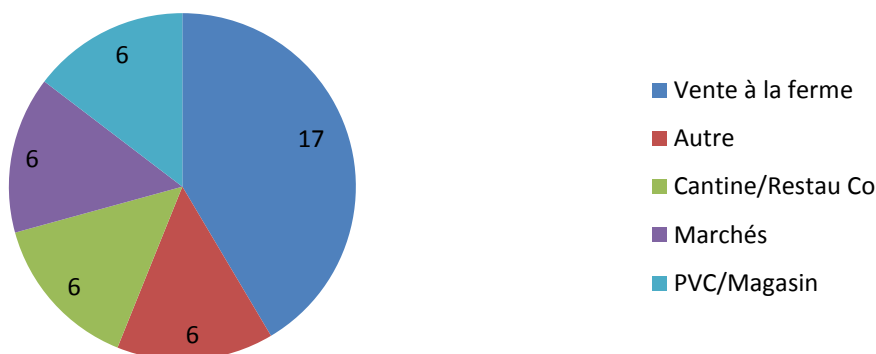


De plus, **2 exploitations, qui ne commercialisent pas en circuits courts**, se sont dites intéressées pour développer la commercialisation en circuits courts.

Par ailleurs, plusieurs agriculteurs travaillant déjà en circuits courts souhaitent développer cette activité à travers :

- La vente à la ferme
- La vente en cantine ou en restauration collective
- Les marchés
- Les points de ventes collectifs ou en magasin
- Autres débouchés non identifiés

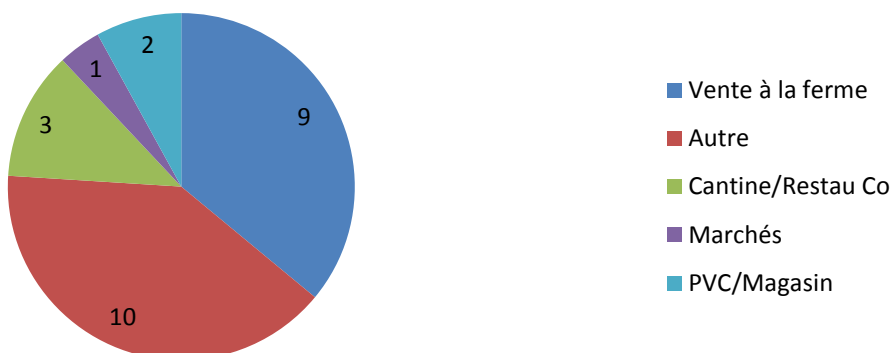
Volonté de développer les CC pour les producteurs en réalisant déjà



Sur le territoire, a été identifié des agriculteurs ne travaillant pas en circuits courts mais souhaitant développer cette activité à travers divers débouchés tels que :

- La vente à la ferme
- La vente en cantine ou en restauration collective
- Les marchés
- Les points de ventes collectifs ou en magasin
- Autres débouchés non identifiés

Création de CC pour les agriculteurs n'en réalisant pas



3.5 Labels officiels sur le territoire

Deux certifications officielles sont présentes parmi les exploitations que nous avons rencontrées sur la Communauté de Communes :

- Agriculture Biologique pour 10 exploitations (4 en cultures spécialisées, 6 en grandes cultures dont 4 avec de l'élevage).
- Label Rouge pour 16 exploitations d'élevage avicole.

Une dizaine d'exploitations sont également engagées dans des certifications telles que la Charte de bonnes pratiques route du lait Sodiaal, le label Plante Bleue ou les Pigeonneaux du Gâtinais.

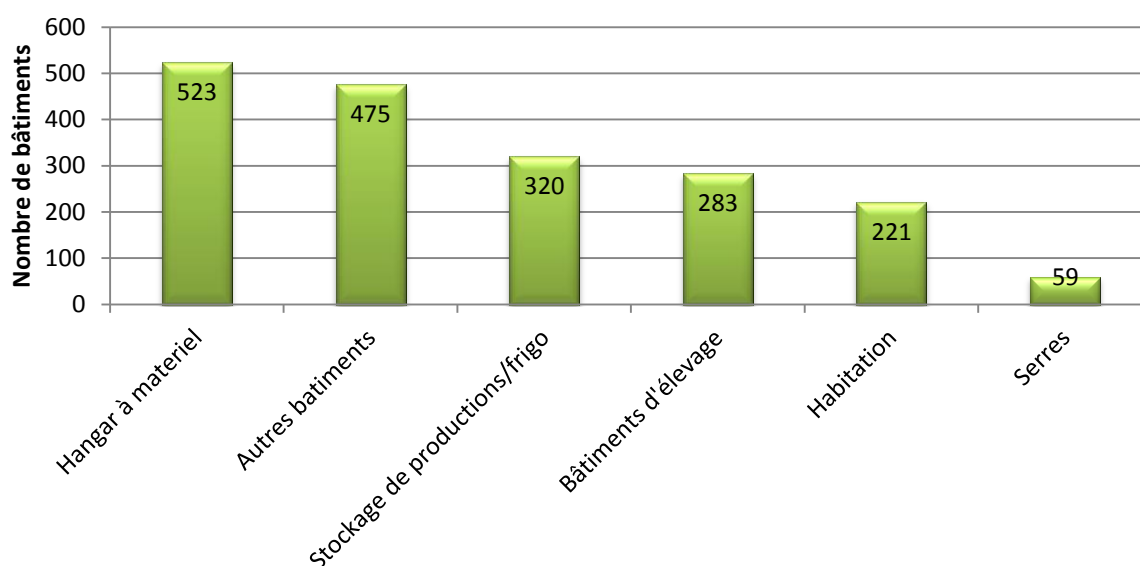


4 Un territoire en évolution

4.1 Des bâtiments anciens mais fonctionnels

L'inventaire des bâtiments des 251 exploitations rencontrées de la Communauté de Communes a permis de recenser **1 881 bâtiments agricoles**. Plusieurs typologies sont présentes sur le territoire mais le hangar à matériel reste prédominant. Les autres bâtiments correspondent à des ateliers de réparation de matériel, des locaux d'entreposage de produits phytosanitaires, des granges contenant du petit matériel, etc. Les bâtiments de stockage de productions et frigos sont en majorité des cellules de stockage de céréales ou des hangars réfrigérés.

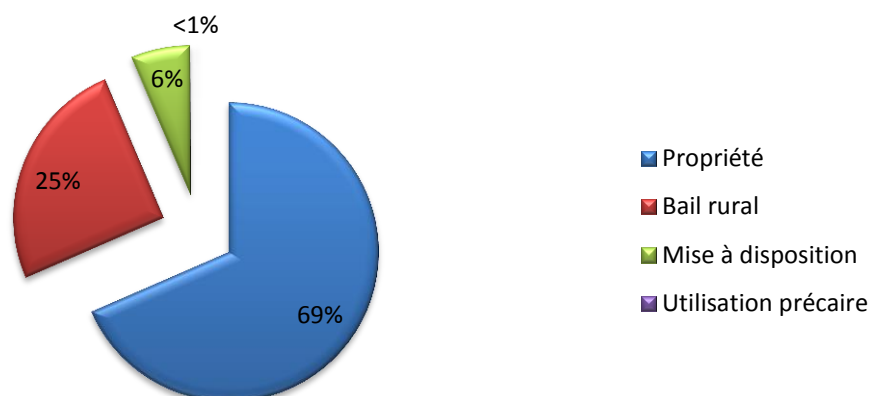
Typologie des bâtiments agricoles existants



70% de ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. 25 % sont utilisés par le biais d'un bail rural et 6 % par de la mise à disposition qui correspond dans la plupart des

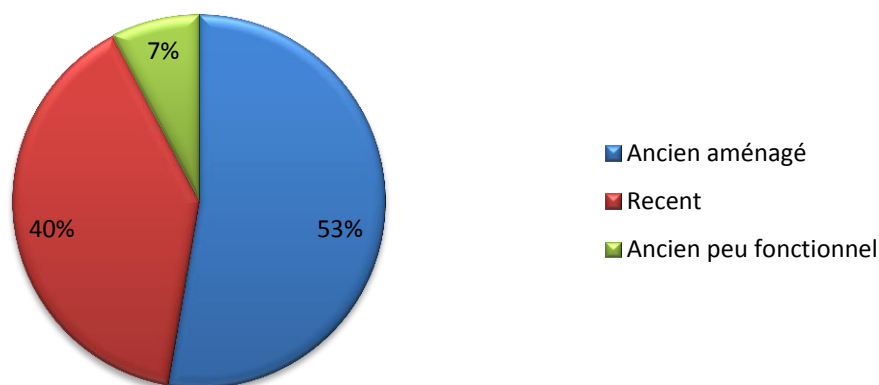
cas à des bâtiments prêtés gracieusement par les parents à leurs enfants agriculteurs. Par ailleurs, il existe 1 bâtiment dont l'utilisation est précaire.

Mode de faire-valoir des bâtiments



La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. 7% des bâtiments existants sont déclarés peu fonctionnels pour des questions liées à la conception, à l'accessibilité du bâtiment ou à l'état de vétusté. Ces derniers peuvent faire l'objet de demande de changement de destination afin de les valoriser en hébergements touristiques. Ce chiffre explique le nombre élevé de projets de changement de destination signalés plus bas.

Fonctionnalité des bâtiments existants

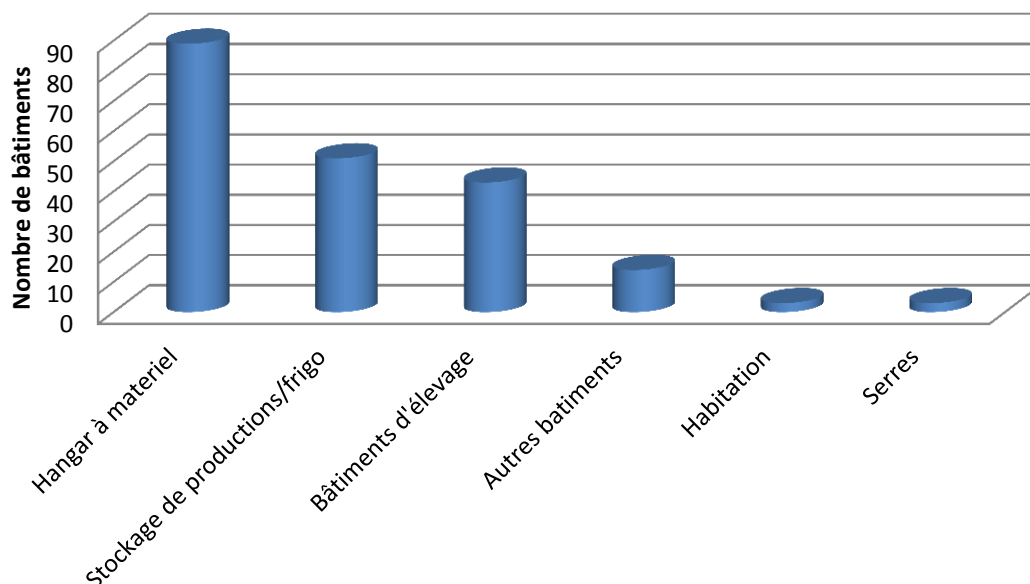


4.2 Des projets de nouveaux bâtiments

Parmi les exploitations qui possèdent les 143 bâtiments anciens peu fonctionnels, 48 agriculteurs annoncent leur intention de construire un nouveau bâtiment sur un autre site. Par ailleurs, 83 exploitants détenant des bâtiments fonctionnels ou récents ont exprimé des besoins de nouvelles constructions, en soutien au développement de leur activité. Ainsi, **203 projets de construction** de nouveaux bâtiments agricoles ont été exprimés. Ce nombre élevé de projets met en évidence le dynamisme des exploitations agricoles du territoire. Le graphique ci-dessous montre qu'il

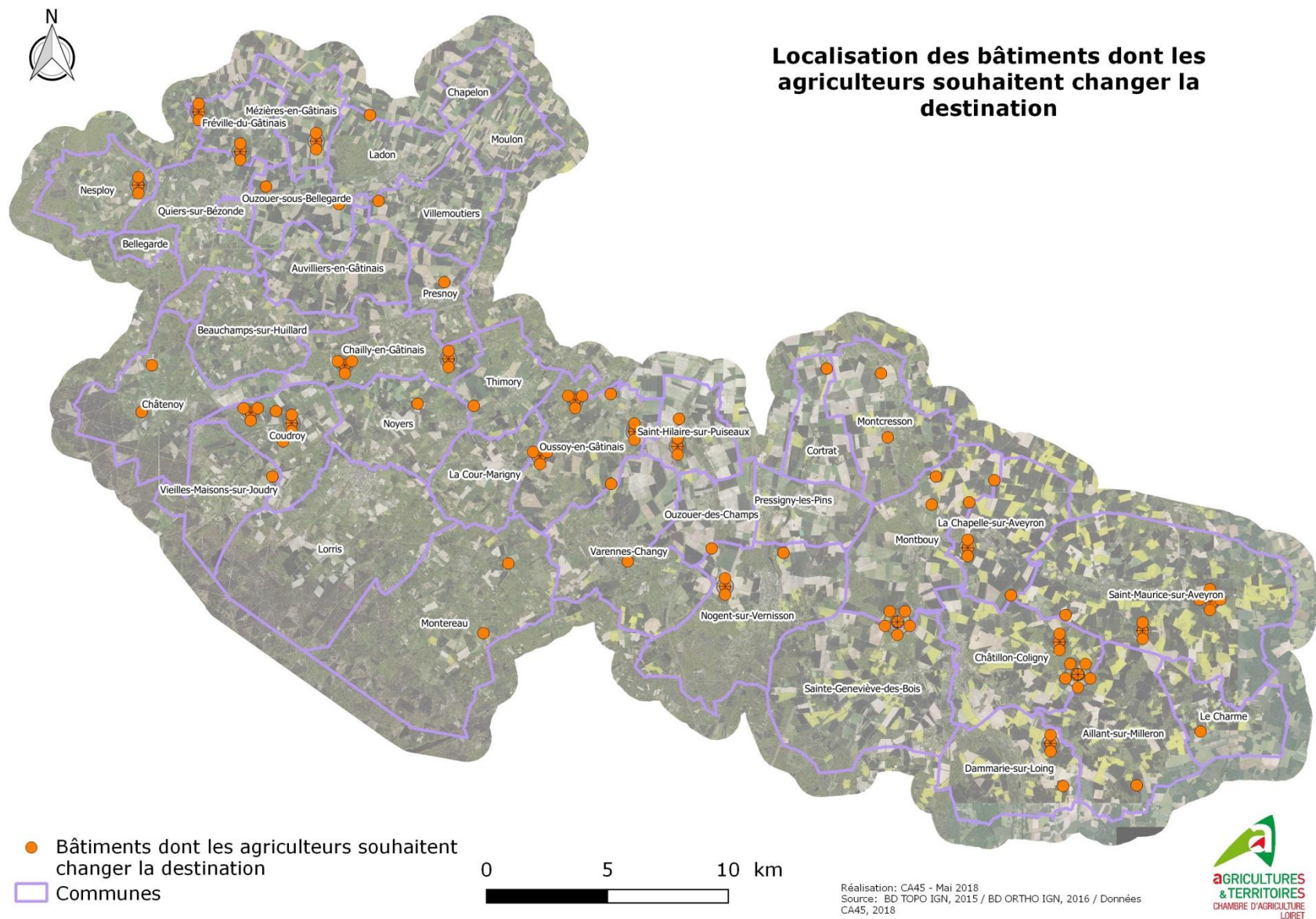
s'agit principalement de construction de hangars à matériel et de bâtiments de stockage de productions.

Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments



Aux projets de construction de nouveaux bâtiments s'ajoutent **84 projets de changement de destination**. Le nombre d'exploitants ayant sollicité un changement de destination est particulièrement élevé. Dans 92% des cas, les agriculteurs ont exprimé le souhait de transformer de vieux bâtiments agricoles en logement locatif ou gîte. Dans 7 cas, le changement de destination a vocation à créer un atelier de transformation ou un local de vente directe. Le changement de destination est un enjeu pour le PLUi, le nombre important de projets est en effet une opportunité pour le territoire de développer le tourisme en milieu rural. Le changement de destination est également un enjeu car il permet de préserver le bâti ancien sur le territoire et de lui trouver un nouvel usage au travers de l'habitat et de l'agri-tourisme.

La carte ci-après présente la localisation des projets de changement de destination. Les bâtiments regroupés en cercles indiquent une superposition des projets au sein d'une même exploitation ou d'exploitations voisines.



4.3 Des projets divers

Parmi les 251 exploitations rencontrées, **126 d'entre elles** nous ont fait part d'un ou plusieurs projets d'avenir. Tous ces projets ne relèvent pas directement des missions du PLUi mais peuvent être accompagnés au travers de démarches d'animation et de concertation locales en parallèle du PLUi.

Globalement, les projets des exploitations s'articulent autour de 3 objectifs : le développement et l'amélioration de leurs outils de production agricole, la diversification des revenus à travers des activités extra-agricoles et une meilleure maîtrise de la commercialisation.

► Développement et amélioration des outils de production

Une quinzaine d'exploitations ont pour projet d'**agrandir leur Surface Agricole Utile (SAU)** : c'est le principal vecteur de développement de l'exploitation pour les agriculteurs rencontrés.

Par ailleurs, 7 producteurs ont pour projet de mettre en place ou améliorer leur réseau d'irrigation, et 2 envisagent l'achat de foncier actuellement en location. La construction de hangars à matériel et de bâtiments de stockage a également pour objectif d'améliorer le fonctionnement de l'exploitation.

7 exploitations désirent également mettre en place un atelier de transformation afin de valoriser leurs productions.

► Diversification des revenus à travers des activités extra-agricoles

Les énergies renouvelables sont souvent pour les exploitations l'occasion de diversifier l'origine des revenus tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique. 21 exploitants ont mentionné le fait d'installer des **panneaux photovoltaïques sur les toits des nouveaux bâtiments**. 13 exploitants ont pour projet de développer une unité de méthanisation sur leur exploitation et 12 sont volontaires pour intégrer un projet de territoire. 1 exploitant a également évoqué un projet éolien sur ses parcelles.

Le tourisme est également un domaine qui s'associe bien au milieu agricole : 11 chefs d'exploitation ont ainsi un projet d'agri-tourisme sur leur exploitation (gîtes, restaurant à la ferme, camping à la ferme). Le développement d'activités extra-agricoles et de prestation de services a également été évoqué par plusieurs exploitants.

► Meilleure maîtrise de la commercialisation

1 exploitant réfléchit actuellement à la conversion à l'Agriculture Biologique afin de s'ouvrir à de nouveaux marchés.

2 chefs d'exploitation ont ainsi mentionné la construction de cellules de stockage de productions à la ferme. Ces installations permettent de réduire les coûts de stockage auprès des organismes stockeurs et d'être plus autonome vis-à-vis de la commercialisation des céréales. Un autre a mentionné le fait de mettre en place du stockage pour les plaquettes bois.

Un producteur a également évoqué un projet de brasserie artisanale avec vente directe.

► Outre les projets évoqués précédemment, 48 exploitations ont indiqué qu'elles étaient en préparation d'un **projet d'installation** d'un membre de la famille dans l'exploitation et/ou un **projet de transmission** d'un exploitant. 11 exploitants préparent leurs successions par un tiers ou hors du cadre familial. Elles sont donc amenées à évoluer très prochainement. Et une autre exploitation verra l'arrivée d'un nouvel associé prochainement.

4.4 Des projets de valorisation forestière

La filière bois peut être une source de diversification importante pour les agriculteurs. Dans le cadre des projets forestiers portés par le Pays Giennois dont la Chambre d'agriculture du Loiret est partenaire, les exploitants ont été interrogés sur leur intérêt vis-à-vis de la valorisation des boisements en plaquettes sèches (Bois Energie) et vis-à-vis de l'agroforesterie.

63 exploitations se sont montrées intéressées par la valorisation des boisements en plaquettes sèches. Ces exploitations ont des propriétés forestières de quelques dizaines d'ares à 200 hectares, pour un total de 825 ha de parcelles forestières et de 63 km linéaires de haies. Ce sont donc de relativement petites surfaces forestières et bocagères qui sont disponibles sur le territoire pour une valorisation en Bois Energie. Le morcellement important des parcelles et des massifs forestiers pourrait cependant rendre difficile leur valorisation.

26 exploitations sont par ailleurs intéressées par une valorisation forestière autre que le Bois Energie, que ce soit pour la valorisation de chênes dans les parcelles forestières ou pour l'implantation et la valorisation de taillis à courte rotation.

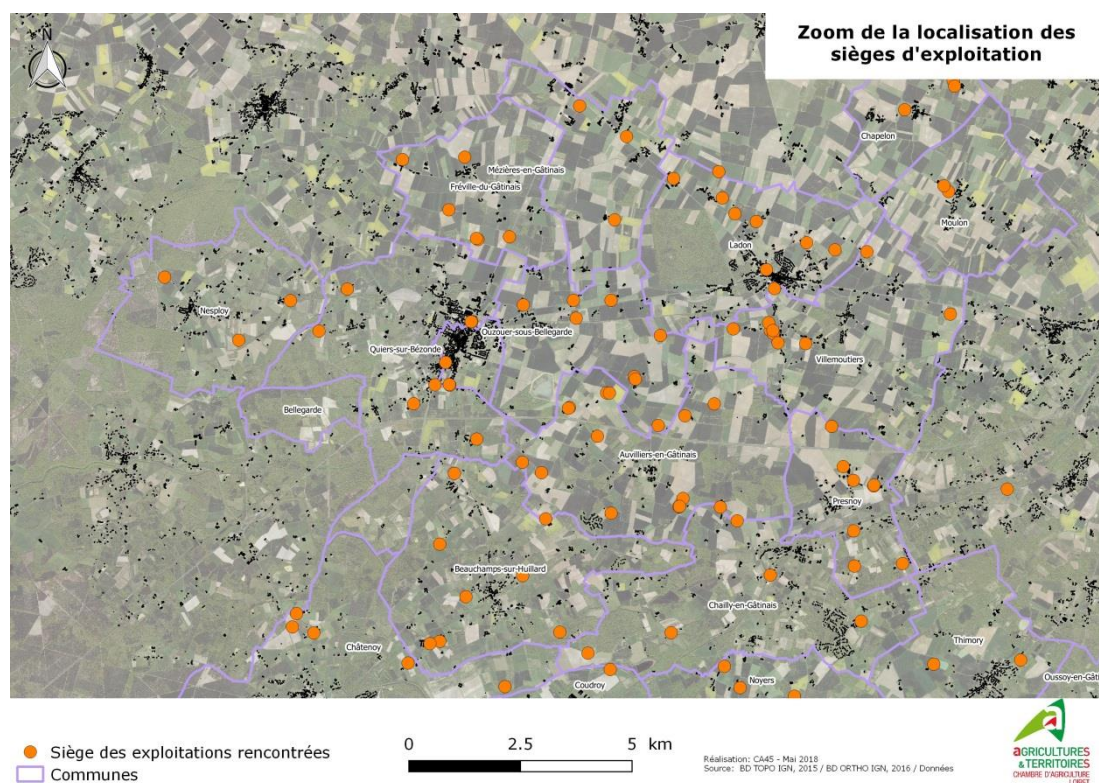
Concernant l'agroforesterie, 24 exploitants ont manifesté leur intérêt pour le projet en cours dans le Pays. Ce projet a pour objectif de faciliter la mise en place de parcelles agroforestières dans les exploitations agricoles du territoire. La plupart des exploitants intéressés n'ont pas d'idées définies mais souhaitent être tenus au courant de l'avancée du projet.

5 Les points de vigilance pour l'urbanisation

Le développement urbain doit tenir compte de différents éléments, notamment lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La localisation des sièges d'exploitation, les aménagements réalisés sur les parcelles tels que l'irrigation, le drainage ou les aménagements fonciers, ainsi que les règlements sanitaires liés aux bâtiments d'élevage doivent être pris en compte.

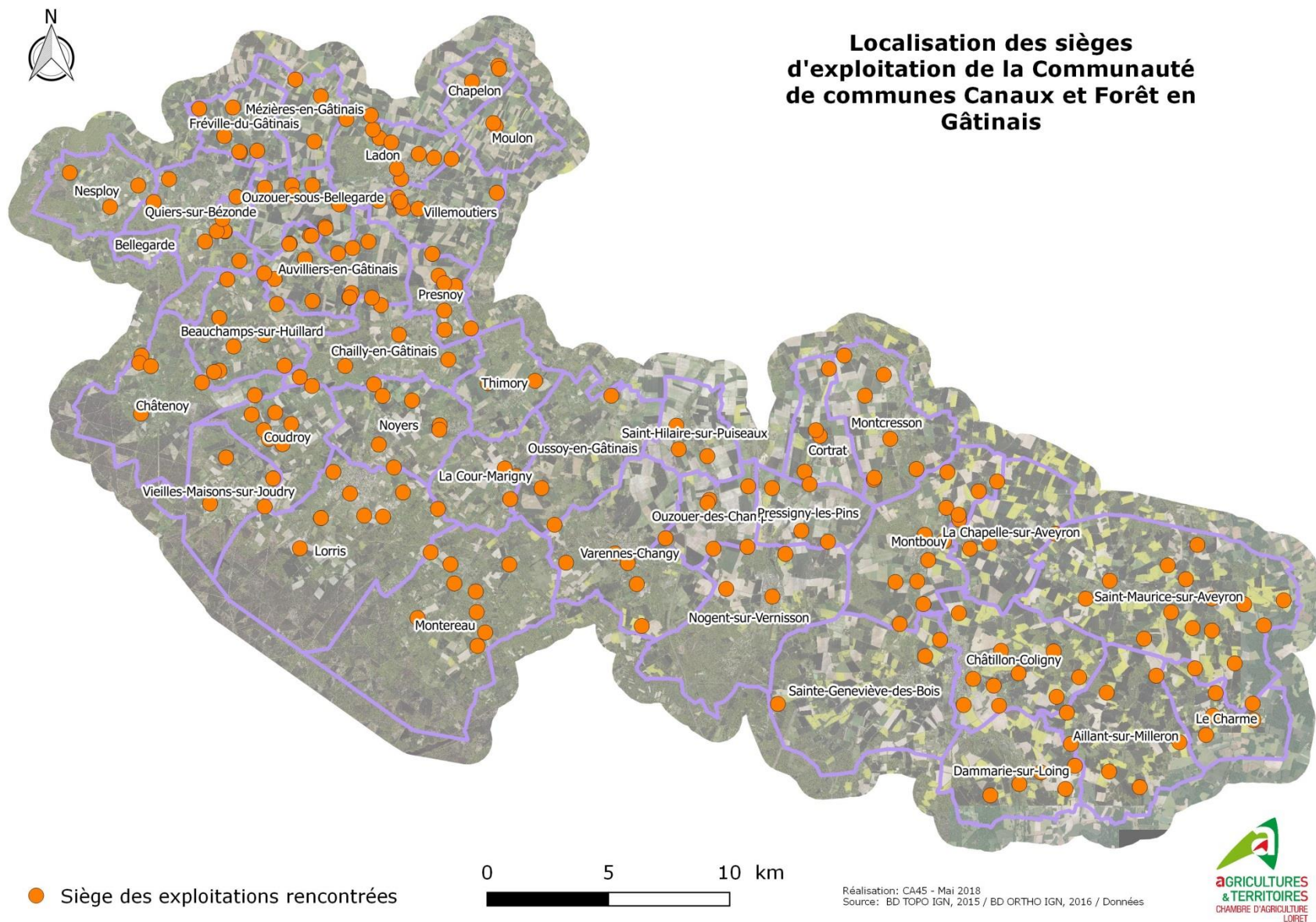
5.1 Localisation des sièges d'exploitation

Les sièges d'exploitations sont majoritairement répartis sur le territoire dans des hameaux ou en tant que fermes isolées. Si cette configuration atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de **répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage »** pose la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLUi. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraîne la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitation + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.



On observe également, que des sièges d'exploitation sont agglomérés au tissu bâti. Sur ces secteurs, nous avons notamment des sièges positionnés au niveau des bourgs de Bellegarde et Ladon. La présence de sièges d'exploitations dans les bourgs peut induire plusieurs enjeux :

- ▶ la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations. En effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg.
- ▶ le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage, où des distances d'éloignement réglementaires doivent s'appliquer.
- ▶ le développement des exploitations peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enfermement par des constructions existantes.



5.2 Irrigation et drainage

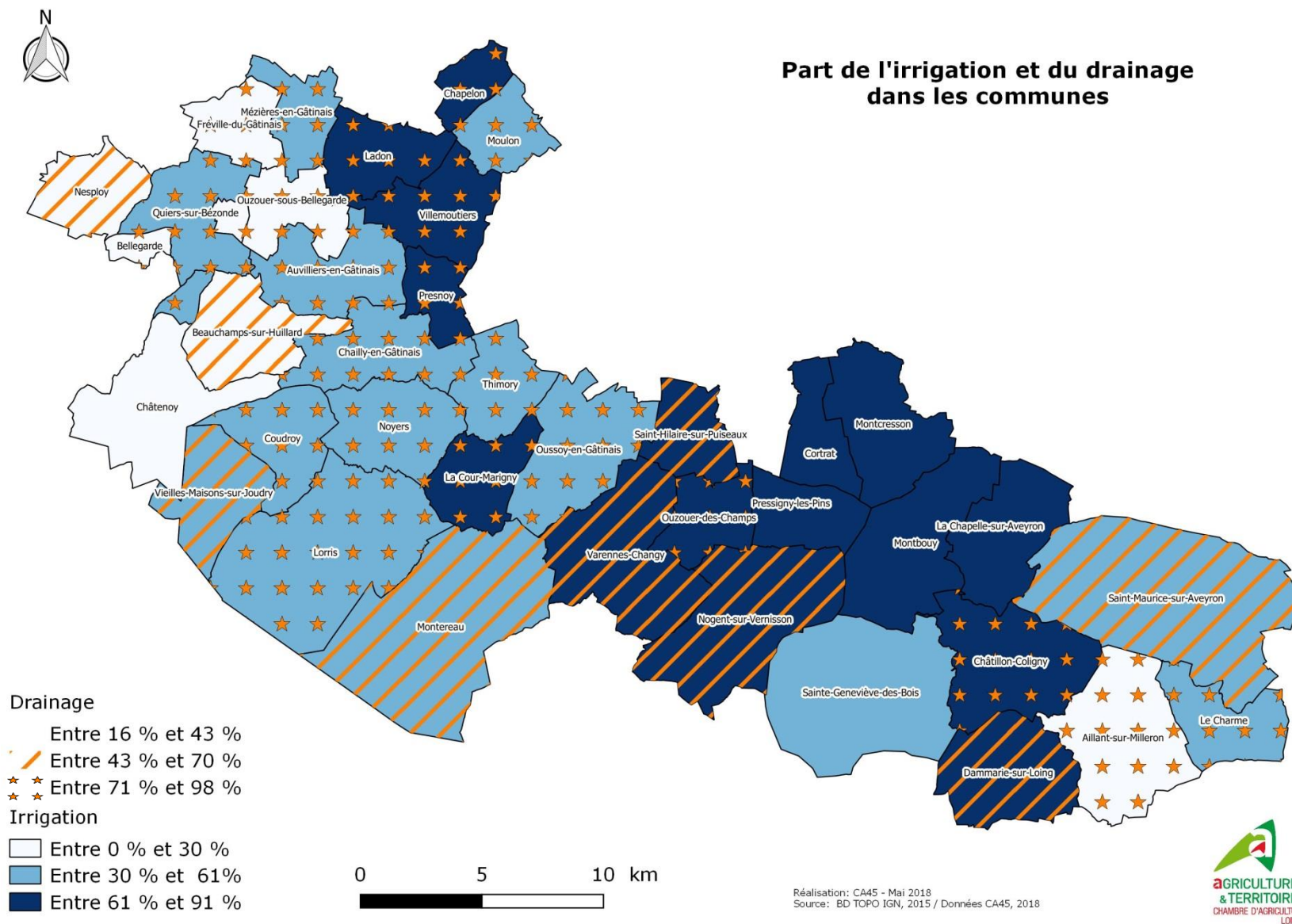
Le potentiel des terres agricoles est fonction de la composition des sols, mais également des aménagements réalisés tels que les réseaux de drainage et d'irrigation. Ces derniers permettent ainsi d'augmenter la diversité de cultures que l'on peut planter sur une parcelle, il est donc important d'être vigilant à limiter l'emprise agricole sur les parcelles aménagées. La carte ci-après permet d'avoir un aperçu de l'importance de l'irrigation et du drainage sur la Communauté de Communes.

L'irrigation est très présente sur le territoire, notamment à l'est et au nord où la plupart des communes ont entre 61 et 91% de leurs parcelles qui sont irriguées. Elle a été mise en place dans pratiquement toutes les exploitations du territoire. L'irrigation permet une meilleure valorisation des terres agricoles en sécurisant les rendements et la qualité des récoltes, ainsi qu'en limitant la dépendance aux aléas climatiques. Elle permet également la mise en place d'une plus grande diversification de l'assolement (notamment pour des légumes de plein champ et de la betterave sucrière).

Le drainage est également fortement présent sur la Communauté de Communes, en moyenne 70 % des parcelles sont drainées. Celui-ci consiste à provoquer artificiellement l'évacuation de l'eau présente dans le sol suite à des précipitations importantes.

5.3 Développement agricole et paysage

Le nombre important de projets de construction de bâtiments et de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des nouveaux bâtiments nécessitera une réflexion concertée pour concilier développement agricole et paysage.



5.4 Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par **deux règlements** (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** – dont l'existence est prévue par le code de la santé – édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural. Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale.

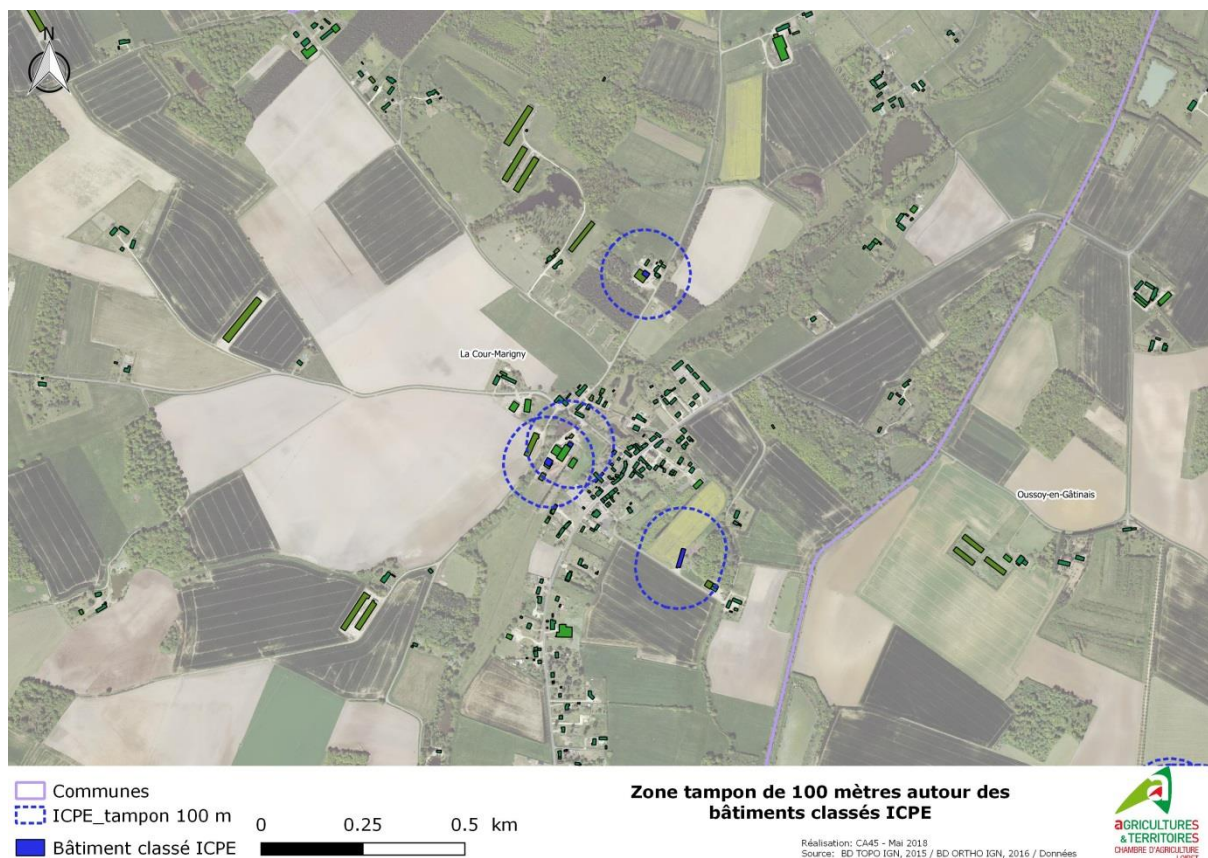
La réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

Nous nous concentrons ici sur les activités d'élevage qui sont les plus impactées par ces deux règlements. A noter : à la différence du RSD, la réglementation ICPE s'applique aux bâtiments contenant les animaux ainsi qu'à ses annexes (bâtiment de stockage de paille ou de fourrage, passage des animaux...)

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

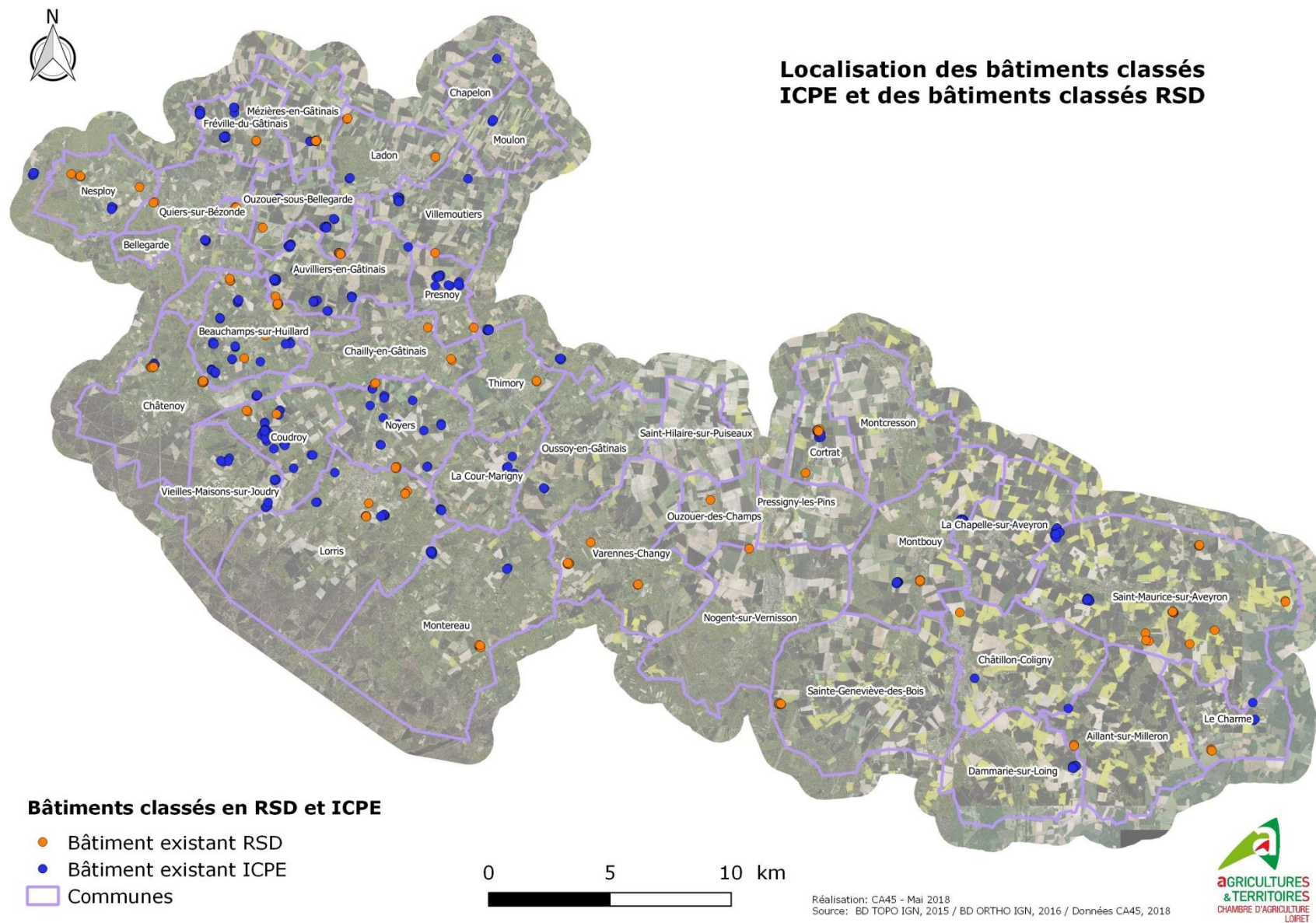
- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.
 - Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter *un recul de 50 mètres* vis-à-vis des immeubles habituellement occupés par des tiers.
 - Les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter *un recul de 100 mètres* vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre.
- des règles d'exploitation.

Ci-dessous un zoom sur une exploitation dont certains bâtiments sont classés ICPE. Des habitations sont situées à proximité. Si l'exploitant souhaite construire de nouveaux bâtiments, il devra donc prendre en compte les constructions préexistantes des voisins. Réciproquement, un tiers sera soumis à la même réglementation.



Parmi **les 98 exploitations d'élevage** que nous avons rencontrées sur la Communauté de Communes, 26 relèvent du RSD, 51 du régime des ICPE (dont 28 ICPE soumises à déclaration, 4 à enregistrement et 19 ICPE soumises à autorisation) et 21 ne savent pas à quel régime ils sont soumis.

Dans le cadre des projets de développement, aucune construction ou zone constructible ne peut être autorisée dans le périmètre d'éloignement des ICPE ou du RSD. La carte suivante présente les localisations des installations ICPE et RSD du territoire. **Afin de préserver cette activité non négligeable sur le territoire qu'est l'élevage, le PLUi devra préserver les espaces d'éloignement voire les agrandir, pour permettre le développement des entreprises. L'enjeu est également à relier directement aux problématiques de transmissions : si le corps de ferme n'est pas en règle par rapport aux distances d'éloignement, il ne pourra pas être transmis.**

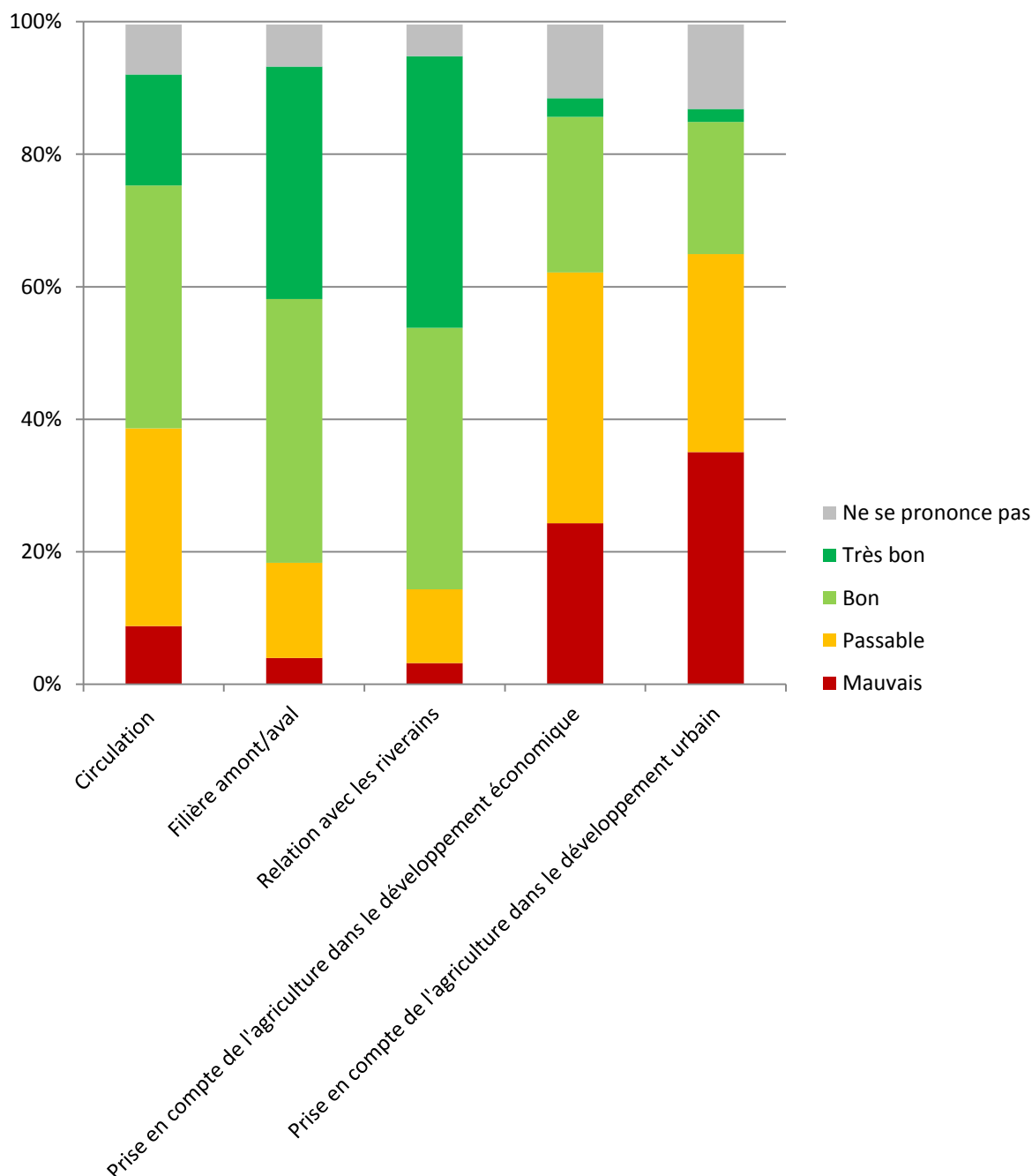


5.5 L'environnement local

Le document ci-dessous présente le ressenti des exploitations rencontrées par rapport à leur environnement local. Les questions sur l'environnement local étaient les suivantes :

- **La facilité de circulation** : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à vos champs ou à vos bâtiments ?
- **La filière amont et aval** : en tant qu'exploitant agricole sur le territoire, considérez-vous la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire satisfaisante et le rendant attractif ?
- **La relation avec les riverains** : comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? Existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique** : estimez-vous que l'agriculture est considérée comme une activité économique sur le territoire, au même titre que d'autres activités économiques (commerces, industries, artisanat...) ? Comment l'agriculture est-elle intégrée aux projets de développement économique du territoire ?
- **La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain** : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagements urbains sur des terres agricoles ou sur des infrastructures routières ?

Satisfaction des exploitants agricoles sur l'environnement local



Un point de vigilance est à apporter à **l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines** puisque 65% des agriculteurs questionnés considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain est mauvaise ou passable. Cependant, l'initiative de concertation réalisée dans le cadre du PLUi a souvent été notée comme une amélioration notable des pratiques. Cette dynamique pourrait être conservée dans les futures phases opérationnelles du PLUi (identification des zones d'extensions, mesure de l'impact agricole avec une logique « éviter, réduire, compenser », pistes de compensations agricoles collectives...).

De même, la prise en compte de l'agriculture dans le développement économique est considérée négativement par 62 % des exploitants. Ils estiment pour la plupart que leur métier n'est pas reconnu et que leur présence n'est pas considérée comme une plus-value économique pour le territoire. Ils ressentent par ailleurs une forte pression et des préjugés de la part de la société sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

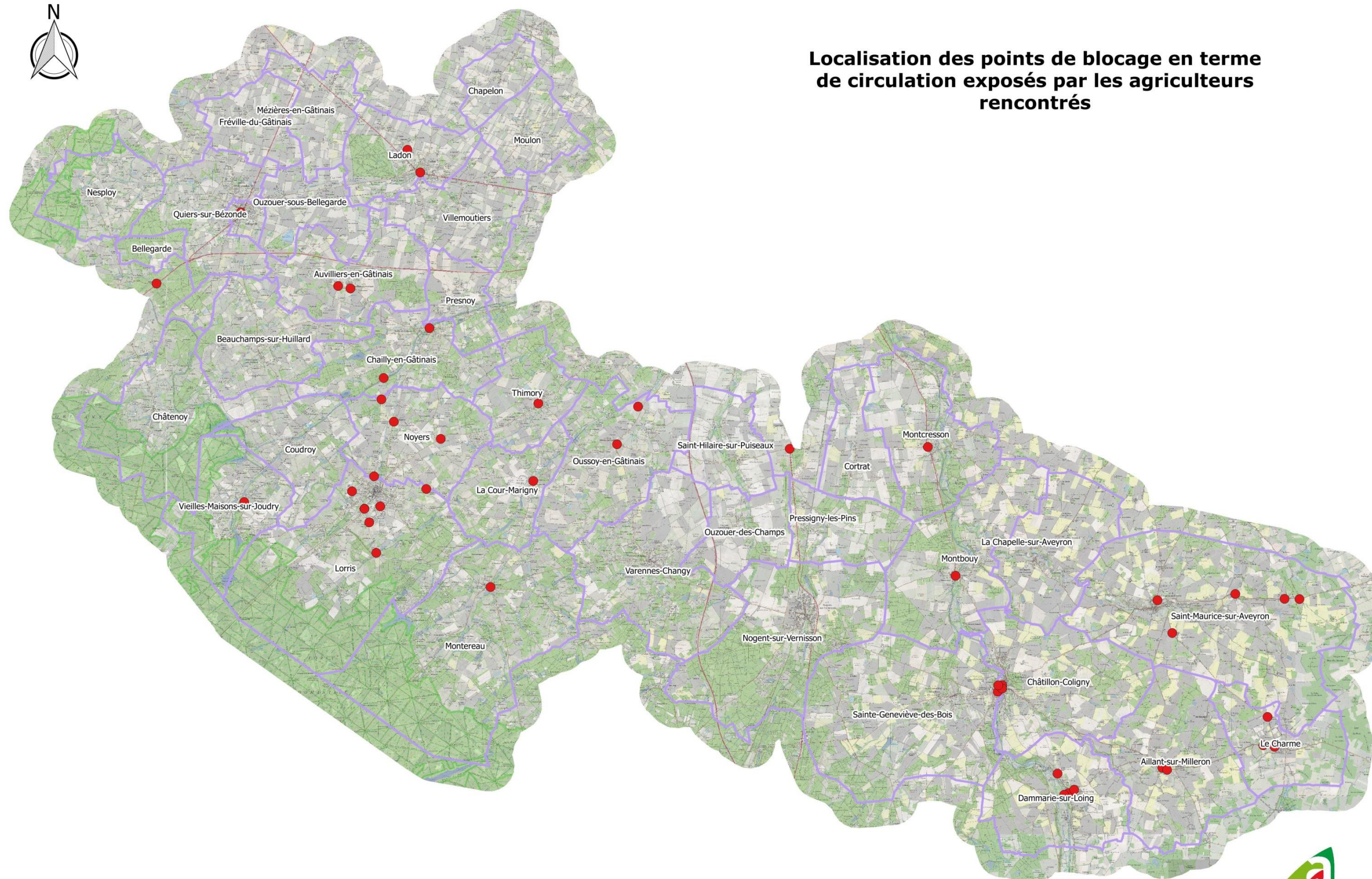
La circulation agricole est le troisième point qui soulève le moins d'opinions favorables soit 39 %. Elle concerne en particulier les exploitants devant traverser des centre-bourgs pour se rendre sur leurs parcelles ou sur leur siège d'exploitation. En effet, la majorité des centres villes ont été indiqués par les exploitants comme difficiles à traverser. Les principales raisons sont des stationnements gênants, des voiries étroites et des chicanes et dos d'âne peu adaptés aux engins agricoles. D'autre part, lorsque des difficultés ont été signalées hors bourgs, il s'agissait principalement de difficultés au niveau des ponts permettant de traverser les autoroutes ou les rivières. Des difficultés ont été aussi recensées sur certaines routes estimées dangereuses du fait du passage de nombreux véhicules associé à une route en mauvais état. L'ensemble des points de blocage de la circulation agricole a été indiqué sur la carte ci-après.

Enfin, il est à noter que **les relations avec les riverains** sont jugées par 80% des exploitants comme positive.

Pour finir, **la filière amont et aval** (coopératives, négociants, entreprises de matériel agricole...) est jugée par près de 75 % des exploitants comme satisfaisante et attrayante pour le territoire. Ceci est notamment lié au nombre et à la diversité des opérateurs économiques qui collectent sur la Communauté de Communes. Les agriculteurs sont donc satisfaits d'être implantés sur le secteur et estiment que les opérateurs nécessaires à entreprendre en agriculture sont présents.



Localisation des points de blocage en terme de circulation exposés par les agriculteurs rencontrés



- Point de blocage
- Communes

0 5 10 km

Réalisation: CA45 - Mai 2018
Source: BD TOPO IGN, 2015 / BD ORTHO IGN, 2016 / Données CA45, 2018



5.6 Préoccupations

147 exploitations nous ont fait part de leurs préoccupations, que ce soit concernant le PLUi, leur avenir, leurs conditions de travail, etc. Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des préoccupations évoquées par les agriculteurs. Elles concernent les domaines économique, social, environnemental, réglementaire et politique, ainsi que le foncier, l'urbanisme et les aménagements.

Les principales préoccupations sont d'ordre économique. Les cours des produits agricoles sont en baisse et le contexte économique des exploitations est de plus en plus difficile, d'autant que les charges d'exploitation sont de plus en plus importantes (coûts des semences, engrais et produits phytosanitaires, carburant, irrigation, entretien du matériel...).

Les **contraintes réglementaires et administratives** sont également une forte préoccupation. Certains agriculteurs ont l'impression de ne plus être indépendant dans leur prise de décisions, car de plus en plus de travaux sont dictés par la réglementation. Ces contraintes, très spécifiques et en constante évolution, entraînent également un stress concernant les contrôles.

L'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de jeunes agriculteurs est également une forte préoccupation. La course à l'agrandissement des exploitations rend l'achat de foncier très concurrentiel et fait monter les prix. Cette forte concurrence ne facilite pas les installations. De plus, le nombre d'exploitations agricoles diminue, ce qui isole les agriculteurs et diminue leur poids au niveau local, mais aussi national.

Enfin, **l'avenir de l'agriculture et la pérennité des entreprises** apparaît **incertain** et le manque de perspectives inquiète un bon nombre d'agriculteurs. L'agriculture est amenée à changer dans les prochaines décennies, mais comment ?

Conclusion

Cette étude agricole, réalisée dans le cadre de la préparation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Canaux et Forêts-en-Gâtinais, a permis de révéler une agriculture dynamique, pourvoyeuse d'emplois, portée principalement par les filières des grandes cultures mais présentant également une grande diversité de productions. Malgré les difficultés qu'a rencontrées le monde agricole ces dernières années, de nombreux exploitants ont des projets de développement de leur exploitation, notamment en lien avec la diversification d'activités et le tourisme en milieu rural. L'enjeu pour le volet agricole du PLUi sera de préserver les atouts du territoire (pluralité des filières et des opérateurs économiques, irrigation, présence de l'élevage et de productions spécialisées...) et de permettre le développement des exploitations agricoles sous toutes leurs formes.

